Nations Unies S/PV.4965



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4965e séance
Lundi 10 mai 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Akram	(Pakistan)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/333)

04-34307 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Expression de condoléances

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais, au début de la présente séance, exprimer, au nom du Conseil de sécurité, notre indignation face à l'attentat terroriste qui, dimanche, a frappé Grozny, la capitale de la Tchétchénie dans la Fédération de Russie, et qui a tué notamment le Président Akhmad Kadyrov et fait de nombreux blessés. Le Conseil condamne cet acte terroriste dans les termes les plus vigoureux. Les membres du Conseil expriment leur sympathie et de leurs condoléances aux victimes et à leurs familles, ainsi qu'au Gouvernement de la Fédération de Russie. Au nom du Conseil, je prie le représentant de la Fédération de Russie de bien vouloir transmettre ces sentiments à son gouvernement et à son peuple.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/333)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irlande, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Portugal, de Singapour et de Timor-Leste des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Pessoa Pinto (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (parle en anglais) : Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à Mme Ana Pessoa Pinto, Ministre d'État et Ministre à la présidence du Conseil des Ministres.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef de la Mission.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Kamalesh Sharma à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/333, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.

À la présente séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef de la Mission.

Avant de lui donner la parole, je voudrais souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sharma, au Conseil de sécurité, où, nous le savons, il compte de nombreux amis.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a, avec efficacité, supervisé et administré une opération complexe qui a su s'ajuster et s'adapter à la situation changeante sur le terrain et a brillamment introduit d'importantes innovations en matière de maintien de la paix, telles que le rôle exécutif de l'ONU dans le domaine de la police et la fourniture de conseillers civils au Gouvernement. Ici, à New York, le Conseil de sécurité a bénéficié d'un très bon échange d'informations et d'excellentes analyses fournies par son bureau, ce qui nous a permis de suivre étroitement l'évolution de la situation à Timor-Leste et de prendre les décisions qui s'imposaient.

C'est un plaisir de recevoir M. Kamalesh Sharma dans cette salle, plaisir tempéré, malheureusement, par le fait, que nous croyons comprendre, que ce sera la dernière occasion que nous aurons de l'accueillir en sa qualité de Représentant spécial.

Au nom des membres du Conseil, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamalesh Sharma, pour les résultats obtenus et lui souhaiter plein succès à l'avenir.

Je donne la parole à M. Sharma.

M. Sharma (parle en anglais) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour vos aimables paroles. Elles me vont droit au cœur. Je me félicite que l'examen de la présente question se déroule sous votre présidence.

J'ai l'honneur, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, d'effectuer ma dernière déclaration en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste devant le Conseil de sécurité. Je voudrais commencer par remercier les membres du Conseil, qui n'ont cessé d'apprécier et d'encourager nos efforts pour contribuer à la stabilité et à l'autonomie du Timor-Leste. Ils ont été d'un grand soutien pour l'ensemble de l'équipe de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), dont je voudrais ici saluer la contribution et la détermination de remplir le mandat du Conseil. Certains d'entre eux vont poursuivre leur contribution pour la nouvelle phase de consolidation d'un an, proposition dont est saisi le Conseil, avant que l'association exceptionnelle qui est intervenue entre l'ONU et le tout jeune État indépendant du Timor-Leste, sous la forme d'une mission de maintien de la paix, ne prenne fin. Je sais que si le Conseil venait à entériner cette proposition, cette équipe manifestera le dévouement nécessaire au cours de cette nouvelle phase et donnera à mon successeur le même appui que j'ai reçu.

Le fait est qu'une mission des Nations Unies ne saurait donner de résultats positifs, sur une base régulière, sans un dialogue et un échange étroits, constructifs, constants et fondés sur la confiance, avec les autorités du pays. Mon expérience est très significative et encourageante à cet égard, et je voudrais exprimer solennellement ma gratitude au Gouvernement de Timor-Leste pour la coopération, le dynamisme et le sentiment de lutter pour le même objectif qui ont caractérisé nos efforts. Il s'agit là, je crois, d'un modèle de coopération. En premier lieu, bien entendu, ma gratitude va au Président Xanana Gusmão, au Premier Ministre, Mari Alkatiri, et au Président du Parlement national, Francisco Guterres « Lu-Olo » ainsi qu'au Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta. Pendant deux ans, j'ai eu des réunions hebdomadaires avec le Premier Ministre et des rencontres très fréquentes avec les autres dirigeants. Ils étaient toujours disposés à me recevoir et à m'accorder leur pleine coopération ainsi que leurs conseils pour l'accomplissement du mandat dont le Conseil nous avait investis. Lorsqu'un mandat est complexe et ambitieux, il est inévitable qu'il y ait des périodes difficiles et des périodes d'harmonie. Nous comprenions bien les tâches des uns et des autres lorsque nous étions en train de négocier la voie à suivre.

Il est particulièrement approprié que, à titre exceptionnel, le Ministre d'État Ana Pessoa participe à la présente séance du Conseil, qui sera la dernière au titre du mandat actuel. Je suis convaincu que le Conseil tirera grand parti de la présence du Ministre Ana Pessoa et je voudrais la remercier des efforts qu'elle a consentis pour participer à la séance d'aujourd'hui.

Je voudrais souligner, non sans satisfaction, le fait que l'action des missions de maintien de la paix au Timor-Leste est largement reconnue comme un succès. Pour ma part, je qualifierais les résultats obtenus d'encourageants. Non pas que j'éprouve quelque doute que ce soit sur le succès de notre action, mais parce que l'expérience de la dernière moitié du siècle dernier nous a montré que, pour que la réussite soit solide et durable, il faut fournir des efforts inlassables et avoir véritablement foi dans les plus hautes valeurs de la gouvernance démocratique et participative pendant une longue période. Trop souvent, ce qui semblait être une réussite s'est révélé être une expérience amère. Seul le temps permet de juger du succès Lorsque après plusieurs décennies, nous regardons en arrière et voyons avec satisfaction qu'une fondation solide a été posée et qu'une direction politique éclairée, reposant sur l'État de droit et les principes de la transparence et de la responsabilité a été scrupuleusement respectée, alors les réalisations nationales peuvent être jugées comme irréversibles et comme un succès durable obtenu par la classe politique et la population.

Pour garantir ce résultat, qui ne peut être obtenu qu'après beaucoup de ténacité et d'effort, ce qui compte avant tout dans une nouvelle nation, c'est que les dirigeants soient déterminés à mettre en place et à respecter des institutions qui soient le reflet de ces valeurs. Au cours des années formatrices d'une nation indépendante, il est indispensable que les dirigeants aient une vision et qu'ils défendent et promeuvent des

principes dans leur conduite et dans leurs pratiques administratives – qui seront jugées par l'histoire et les générations futures. L'évaluation et l'examen approfondi de la direction et de l'exemple donnés par les premiers dirigeants d'une nation ne doivent pas se relâcher, car ils doivent pouvoir résister à l'épreuve du temps. La qualité de la gouvernance et des institutions publiques peut être renforcée de manière progressive uniquement si celles-ci reposent sur de solides fondations. Il s'agit là d'une responsabilité de nature vraiment historique que les premiers dirigeants doivent assumer, et il est bon qu'ils considèrent dès le départ que leurs actions et leurs contributions s'inscrivent dans une perspective historique et qu'elles ne soient pas dictées par des considérations temporaires ou pratiques. Ceci implique donc de sauvegarder les moyens d'une politique, et pas seulement les buts. Je crois que les premiers dirigeants du Timor-Leste sont capables de s'acquitter de cette épreuve dans l'intérêt durable des générations actuelles et futures.

Si des dirigeants éclairés sont le principal ingrédient du succès politique et social d'un État, il est vrai également – en particulier dans le contexte d'un monde de plus en plus interdépendant et des espoirs grandissant de tous les peuples – que la qualité et l'empathie de l'engagement du reste du monde en tant que partenaires du développement, en particulier des pays voisins et des pays économiquement plus avancés, sont tout aussi cruciales. Nous devons nous assurer de la force des partenariats de soutien. Il faut espérer que le nouvel État du Timor-Leste, accablé par les traumatismes de l'histoire et étant l'un des États les plus pauvres du monde et dont les indicateurs sociaux sont parmi les plus bas de la planète, bénéficiera de la compréhension et de l'appui du reste du monde pour s'engager sur la voie de la stabilité, d'une prospérité croissante et d'une amélioration du niveau de vie et des choix dont disposera sa population. C'est un défi que nous nous devons de relever. Aucun acquis politique ou social durable ne sera possible sans une croissance économique et un développement social.

Les principaux événements survenus au cours des six derniers mois figurent dans le rapport dont le Conseil est saisi (S/2004/333), et je peux donc – à votre grand soulagement sans doute – résumer ce que j'ai à dire sur les divers éléments du mandat relatifs à la sécurité interne et externe et à l'appui aux pouvoirs publics.

La Police nationale du Timor-Leste (PNTL) est désormais chargée de maintenir l'ordre dans l'ensemble des 13 districts et s'assure de la plus grande partie des fonctions du quartier général. Comme le signale le rapport, nous sommes convaincus que le transfert de la responsabilité exécutive de la police au Timor-Leste le 19 mai, une minute après minuit, se fera sans problème. La contribution du chef de la police, Sandra Peisley, m'a beaucoup aidé à m'acquitter du mandat qui m'avait été confié, à savoir le maintien de l'ordre et la mise en place de la PNTL en tant que force effective. Si le Conseil peut avec raison se féliciter des capacités dont la PNTL est parvenue à se doter à ce stade, il faudra plus de temps pour que se mette en place un service de police professionnel apolitique, comptable et réactif ayant des traditions bien établies d'intégrité et qui se considère comme étant au service de la communauté. L'approbation récente par le Conseil des Ministres d'une loi organique sur la PNTL, en plus de la loi organique du Ministère de l'intérieur et d'un code disciplinaire pour la PNTL sont des premiers pas essentiels dans ce sens. Je reste convaincu que le Gouvernement du Timor-Leste utilisera efficacement les services d'encadrement des 157 officiers de police proposés pour la phase de consolidation de la MANUTO, en conjonction avec d'autres programmes bilatéraux et multilatéraux à long terme de formation de la police.

La composante militaire de la MANUTO continue d'être réduite conformément au calendrier révisé approuvé dans la résolution 1473 (2003) du Conseil de sécurité. Sa présence au cours des deux dernières années de la MANUTO a été un facteur de stabilité et de consolidation d'une paix encore fragile. J'aimerais à cette occasion exprimer officiellement ma reconnaissance aux trois commandants des forces, le général Winai Phattiyakul, le général Tan Huck Gim et le général Khairuddin Mat Yusof. Leur dévouement, leur capacité à motiver la composante militaire de la MANUTO et les conseils et l'appui qu'ils m'ont fournis ont également été une grande force.

Je voudrais ici appeler l'attention du Conseil sur le travail très utile et nécessaire que les ingénieurs de la composante militaire de la MANUTO ont accompli pour entretenir les principales artères du système routier du Timor-Leste, ce que j'ai déjà mentionné. Sans une aide internationale continue à cette tâche, la capacité de réagir rapidement à des problèmes de sécurité une fois la MANUTO partie diminuerait

rapidement dans l'ensemble du pays. Cela poserait également toute une série de problèmes pour un développement économique continu et risquerait d'entraîner une fragmentation des fonctions sociales essentielles. Une assistance bilatérale et multilatérale serait cruciale pour faire face à ce problème.

Les efforts déployés tant par l'Indonésie que par le Timor-Leste pour trouver une solution aux problèmes liés à la période de transition, en particulier ceux des réfugiés et de la démarcation de la frontière terrestre, sont examinés en détail dans le rapport dont le Conseil est saisi. Je voudrais remercier officiellement les dirigeants indonésiens auxquels j'ai toujours eu accès et qui m'ont encouragé dans ma tâche qui consistait à trouver une solution à ces problèmes liés à la transition, ceci faisant d'ailleurs partie du mandat de la MANUTO. Il ne faut pas s'attendre à ce que tous les problèmes liés au développement d'une relation bilatérale puissent se régler rapidement quelques années après l'émergence de l'État indépendant du Timor-Leste. Je crois cependant que des progrès considérables ont été réalisés dans beaucoup de domaines, que les structures d'une coopération constructives ont été créées et utilisées et que les deux États ont envoyé des signaux politiques au plus haut niveau pour bâtir des relations d'amitié, de bonne volonté et de coopération, libérées du poids de l'histoire. Nous pouvons attendre avec beaucoup d'espoir le cours que prendront les relations entre ces deux pays.

On continue de recevoir des rapports – non confirmés cependant – faisant état d'éléments criminels, dont beaucoup sont armés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Timor-Leste. Mais l'engagement pris par l'Indonésie de contrôler ces éléments est encourageant, de même que les efforts continus que déploie le Timor-Leste pour développer les capacités de ses organes de sécurité à faire face à ces éléments criminels, en créant notamment un Groupe d'intervention rapide de la PNTL qui opèrera dans les zones frontalières rurales. La MANUTO devrait continuer à coopérer avec le Gouvernement timorais pour consolider les capacités des unités spécialisées de la PNTL, y compris la formation du Groupe d'intervention rapide pendant la phase de consolidation.

Grâce à ses activités institutionnelles et de renforcement des capacités, la MANUTO a fortement contribué à la viabilité et à la stabilité politique des institutions de l'État du Timor-Leste, y compris en conseillant et formant leurs homologues timorais, en assistant à l'élaboration de cadres juridiques, en rendant officiels les textes réglementaires et en institutionnalisant les procédures opérationnelles.

Il ressort de l'expérience novatrice et pionnière sanctionnée par la résolution 1410 (2002) du Conseil de sécurité que les conditions requises pour le développement des capacités humaines et institutionnelles étaient nettement plus contraignantes qu'envisagées à l'origine, exigeant ainsi la présence de conseillers d'une importance des plus essentielles au-delà de mai 2004. Une stratégie de sortie robuste aux fins de pérennité représentera un défi majeur pendant la phase de consolidation de la mission. De même, l'assistance fournie par le biais du programme relatif aux crimes graves de la MANUTO conforte le Conseil dans sa détermination de voir les auteurs de ces crimes traduits en justice. Elle permet également de renforcer les capacités timoraises dans le secteur de la justice.

Un secteur de la justice sain et performant au Timor-Leste est crucial pour garantir le bon fonctionnement des institutions démocratiques et est donc fondamental pour garantir une bonne gouvernance. Une attention particulière devrait donc être accordée au recrutement des juges internationaux pour combler les vides actuels. Néanmoins, la pérennité du secteur de la justice ne peut être garantie que par l'appui direct des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux. Ceci doit non seulement être une priorité immédiate mais aussi une stratégie à long terme dont on a grand besoin.

La paix sociale, la sécurité et la stabilité sont à l'évidence un préalable à la réalisation d'acquis durables dans les domaines de la gouvernance et du développement économique. Une transparence et une responsabilité accrues en matière de gouvernance confèrent un caractère sain à la culture politique et contribuent également à une utilisation meilleure et plus efficace de l'aide extérieure. Par la loi concernant le « Provedor » (Médiateur) et la tenue d'ateliers s'y rapportant, en plus du Bureau de l'Inspecteur général, le Gouvernement a manifesté son attachement à ces principes. De même, une coopération accrue entre l'ensemble du système des Nations Unies, constitué des organismes, fonds et programmes, les institutions financières internationales, les acteurs bilatéraux et la société civile, à l'appui des programmes nationaux, contribuerait à l'adoption d'une démarche holistique. À

cet égard, je voudrais une fois de plus reconnaître l'excellent appui que m'apporte le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident, M. Sukehiro Hasegawa.

Pleinement conscients de la nécessité d'une réduction sans heurts de la Mission, nous avons créé suffisamment à l'avance un comité pour veiller à ce que tous les éléments soient réunis pour assurer un transfert éventuel des pouvoirs au Gouvernement ou pour veiller, le cas échéant, à ce que d'autres moyens de disposer des biens soient mis en place. Depuis que j'ai pris la parole devant le Conseil en octobre 2003, des progrès considérables ont été enregistrés dans la réduction ordonnée de la Mission. La planification de ce qui aurait constitué le rapatriement final de la force de maintien de la paix (FMP) des Nations Unies, de la police des Nations Unies et des éléments essentiels du personnel civil avait atteint une étape avancée avant d'être supplantée par la planification d'une mission de suivi nettement plus réduite actuellement proposée. Une grande partie des travaux accomplis précédemment demeure néanmoins pertinente. Les forces de maintien de la paix présentes à Suai et à Oecussi ont été retirées, et les biens et le matériel appartenant aux contingents et à l'ONU qui se trouvaient dans ces localités ont été en général récupérés ou offerts au Gouvernement timorais.

Conformément à notre politique de restitution au Gouvernement des installations pleinement opérationnelles dans la mesure du possible, deux installations appartenant à l'ONU à Suai – l'ancien quartier général du secteur ouest et l'antenne chirurgicale de l'avant de la FMP, assortie du matériel médical – ont été offertes au Gouvernement en décembre 2003. Le Gouvernement doit relever le défi qui consiste à répondre aux besoins opérationnels. Pendant la liquidation, tous les aspects liés à l'environnement ont été respectés.

La réduction de la police des Nations Unies et la dévolution progressive des responsabilités de police à la PNTL a été accompagnée du don du matériel appartenant à l'ONU dans les postes de police. La MANUTO continue de fournir des services téléphoniques essentiels jusque dans les postes de police secondaires où Timor Telecom ne peut assurer ce service et, de manière provisoire, elle assure le plein fonctionnement du réseau radiophonique VHF de la police. Il semble que sans un développement conséquent des capacités locales, la MANUTO n'aura pas d'autre choix que de continuer à assurer ce soutien pendant une bonne partie de la période de la mission suivi envisagée.

J'ai le plaisir d'annoncer que la réduction des effectifs locaux ne nous a pas créé de difficultés majeures, dans une large mesure grâce aux efforts déployés par la Division de l'administration, et en particulier par son Directeur Philip Cooper, pour améliorer les compétences professionnelles du personnel local et reconnaître ses mérites par des certificats attestant de l'expérience acquise par lui en travaillant pour l'ONU. Des cours de formation ont été donnés sur les logiciels (Word, Excel, Access, Power Point), le matériel informatique, la conception de sites Web, la formation linguistique en anglais et portugais), les compétences administratives, le développement des petites entreprises, la formulation de projets, le traitement de la documentation officielle et la création de coopératives et de sources de microfinancement.

Ces initiatives sont appréciées par le personnel local. La restitution des contributions des pensions du personnel local dans le mois suivant la fin des contrats par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a également contribué de façon positive au moral du personnel local. Les missions nouvelles ou élargies du Département des opérations de maintien de la paix ont absorbé la plupart des fonctionnaires internationaux qui voulaient continuer à travailler pour l'ONU.

Avant de terminer, je voudrais exprimer mes remerciements les plus sincères au Secrétariat, en particulier à Jean-Marie Guéhenno, Hédi Annabi, Julian Harston et aux fonctionnaires compétents qui nous ont assistés dans notre travail sur le terrain ainsi que leurs collègues d'autres groupes spécialisés du Département des opérations de maintien de la paix et d'autres départements du Secrétariat. Leur disponibilité, leurs conseils et leur soutien inébranlable m'ont laissé une impression indélébile.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je rappelle à tous les orateurs de limiter leur intervention à cinq minutes au maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à distribuer une copie du texte intégral et à en prononcer une version abrégée

lorsqu'elles prendront la parole devant le Conseil dans la salle.

M. Konouzine (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous savons gré, Monsieur le Président, d'avoir exprimé au nom du Conseil de sécurité votre solidarité avec la Russie suite à l'acte terroriste perpétré dans mon pays. Je ne manquerai pas de transmettre vos paroles de compassion au peuple russe et à toutes les victimes de cette tragédie.

Notre Organisation a été fondée immédiatement après la guerre la plus cruelle et la plus dévastatrice des guerres, qui a valu des souffrances sans nom à l'humanité. Des dizaines de millions de personnes sont mortes et mon propre pays a subi les plus lourdes pertes. Hier, le 9 mai, jour sacré pour les citoyens de Russie et tous les peuples de l'Union soviétique parce qu'il marque la fête de la victoire de la grande guerre patriotique, en souvenir du jour où les pays de la coalition anti-hitlérienne et toutes les personnes de bonne volonté fêtèrent la fin de la Deuxième Guerre mondiale, a été commis un acte terroriste effroyable dans la République tchétchène de la Fédération de Russie. Au cours des célébrations organisées dans la ville de Grozny pour fêter la défaite du fascisme, une explosion d'origine terroriste a tué le Président tchétchène légitimement élu, M. Akhmad Kadyrov. Plusieurs autres personnes sont également mortes dans l'attentat, et des dizaines d'autres ont été blessées, dont des enfants.

Ce crime a été commis à un moment où la République de Tchétchénie s'attachait à marches redoublées à redonner une vie de paix à sa population. Les réfugiés rentraient chez eux, l'économie se relevait et l'activité politique s'accroissait. C'est cette normalisation de la situation au sein de la République, justement, qui a provoqué la fureur de terroristes aveuglés par leur haine à l'égard de tout ce qui est humain et condamnés à l'annihilation et à l'oubli. Aujourd'hui, dans toutes les mosquées de Tchétchénie, on prie pour les victimes de cet acte terroriste et on en maudit les assassins.

Le sillage sanglant du terrorisme est visible aux quatre coins du monde : en Russie, aux États-Unis, en Indonésie, en Espagne, en Arabie saoudite et au Moyen-Orient. Ce n'est qu'ensemble, dans un front uni de la coalition anti-terroriste internationale, que l'on peut affronter cette peste noire du XXIe siècle qu'est le terrorisme international. La Russie ne s'interrompra pas dans cette lutte tant que nous n'aurons pas vaincu.

Ma délégation a élaboré un projet de déclaration présidentielle du Conseil de sécurité à propos de l'attentat terroriste de Grozny. Je voudrais vous demander, Monsieur le Président, de bien vouloir convoquer des consultations à l'issue de cette séance pour que le Conseil de sécurité l'examine.

Je reviens maintenant à la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité pour aujourd'hui. Nous nous félicitons de la présentation du rapport du Secrétaire général sur le Timor-Leste, et des informations détaillées qu'il contient sur l'évolution de la situation dans ce pays, qui nous semblent refléter fidèlement aussi bien les acquis obtenus que les principaux problèmes rencontrés à Timor-Leste. Nous souscrivons aux conclusions du rapport à propos de la nécessité de proroger au-delà du 20 mai les activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour une phase de consolidation supplémentaire de 12 mois, avec une réduction importante du personnel de la Mission et un mandat modifié. Nous appuyons les paramètres proposés par le Secrétaire général pour la prorogation du mandat de la MANUTO, y compris la recommandation concernant un nouveau Groupe d'intervention rapide international de 125 gendarmes, et les différentes tâches qu'il devra assumer.

Nous remercions le Brésil d'avoir élaboré un projet de résolution d'après les recommandations du Secrétaire général et nous prendrons une part constructive à l'examen de ce texte.

Nous saluons la poursuite de la stabilisation de la situation au Timor-Leste et nous félicitons les autorités timoraises des succès obtenus dans la mise en place des institutions publiques fondamentales. Nous constatons les progrès accomplis dans le domaine législatif, avec, notamment, l'adoption de plusieurs lois et règlements importants visant les activités des différents organes de l'État, en vue de définir les procédures régissant les élections locales et de réglementer différents aspects de la vie sociale et politique du pays. Nous comptons que le Timor-Leste adoptera bientôt des lois fondamentales sur la police nationale et la défense, ce qui est essentiel si l'on veut que ce soient des forces réellement autonomes qui se chargent bientôt de la sécurité interne et externe du pays.

Nous saluons la création de la Commission électorale nationale, pour laquelle les préparatifs des élections locales au cours du dernier trimestre de cette année aura valeur de test. Nous partageons le point de vue qu'une aide extérieure supplémentaire sera nécessaire pour le bon déroulement des élections et nous exhortons la communauté internationale des donateurs à apporter au Timor-Leste l'aide dont il a besoin pour organiser cette importante manifestation.

Nous saluons également l'évolution positive des relations entre le Timor et l'Indonésie. Le désir exprimé par les deux pays d'établir des relations de bon voisinage mutuellement bénéfiques permet d'espérer un règlement rapide des questions encore en suspens, dont le problème important de la délimitation de la frontière entre les deux pays et le règlement du régime de contrôles à appliquer le long de la frontière commune. Le développement économique du Timor-Leste ne pourra que bénéficier, également, de la tendance positive enregistrée dans les pourparlers bilatéraux avec l'Australie sur le développement et la délimitation des ressources pétrolières sous-marines.

Pour terminer, nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M. Kamalesh Sharma, ainsi que tout le personnel de la MANUTO, de la contribution importante qu'ils ont apportée au règlement de toutes les questions en suspens au Timor-Leste.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord transmettre les condoléances de la délégation angolaise au Gouvernement russe et aux familles des victimes de l'attentat terroriste à la bombe commis hier à Grozny (Tchétchénie).

Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance consacrée à la situation au Timor-Leste. Nous souhaitons la bienvenue à M. Kamalesh Sharma, le Représentant spécial du Secrétaire général, et le remercions de la présentation du rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Leste (MANUTO).

Nous saluons la participation à cette séance du Conseil de sécurité de Mme Ana Pessoa Pinto, Ministre d'État et Ministre déléguée à la Présidence du Conseil des ministres du Timor-Leste. Nous souscrivons également à la déclaration que le représentant du Brésil présentera au nom de la Communauté des pays de langue portugaise.

Nous nous réjouissons de lire dans le rapport les remarquables réalisations accomplies en un si court laps de temps par le peuple timorais dans le cadre de l'édification de la nation. Ces réalisations constituent, à notre sens, une bonne base pour un renforcement de la participation et de la coopération de la communauté internationale au Timor-Leste. Ma délégation réaffirme l'attachement de l'Angola aux objectifs fixés par la population timoraise et par la communauté internationale pour mettre en place un État véritablement autonome fondé sur l'état de droit, sur le respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques.

Le rapport du Secrétaire général fait état d'importantes mesures prises récemment par le Gouvernement timorais en faveur de la consolidation de l'État timorais. Compte tenu de leur impact structurel, les mesures prises dans le cadre des préparatifs des premières élections revêtent à notre sens une grande importance, de même que : les réformes législatives qui y sont associées; l'adoption de lois régissant les institutions clefs de l'État, comme le Conseil supérieur de la défense et de la sécurité, le Ministère de l'intérieur et la police nationale; l'examen des crimes graves commis en 1999; et la poursuite du renforcement des institutions de l'administration politique et publique. Nous trouvons encourageante l'évolution très positive enregistrée au Timor-Leste en direction du renforcement de la nation, au moment où le pays a atteint un tournant critique et où les Timorais, chaque jour, assument de nouvelles responsabilités dans la conduite de leurs propres affaires.

Les progrès d'ordre politique et institutionnel que le Timor a accomplis ces deux dernières années sont impressionnants. Ils témoignent de la grande sagesse du peuple timorais et de ses dirigeants. Nous prenons note avec satisfaction de l'amélioration constante de la sécurité au Timor-Leste. Nous sommes tout à faire d'accord avec le Gouvernement, à savoir qu'il n'est guère en mesure de faire face aux difficultés intérieures et extérieures auxquelles il est confronté dans le domaine de la sécurité. Nous sommes également d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il conclut, dans son rapport (S/2004/333), que le Timor-Leste a besoin d'une assistance accrue de la part de la communauté internationale afin de garantir la consolidation et la viabilité à long terme de ses institutions administratives, de l'état de droit et de sa souveraineté territoriale.

Les institutions de création récente – principalement l'administration publique, l'appareil judiciaire et la police nationale – sont encore fragiles. Nous pensons que le Timor-Leste aura constamment besoin de l'appui de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble. La présence constante de la MANUTO donne confiance aux Timorais et contribue au maintien de la sécurité et de la stabilité.

Ma délégation a conscience du fait que le Timor traverse une phase cruciale de son histoire et que la communauté internationale devrait être prête à poursuivre les efforts qu'elle déploie en faveur du Timor-Leste depuis un certain temps et, ce faisant, garantir au mieux la pérennité du processus de consolidation de la paix au Timor-Leste.

Ma délégation approuve les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général au sujet du rôle de la MANUTO, de sa taille, de sa composition et de ses grands programmes d'appui national. Nous sommes convaincus que l'exécution du nouveau mandat multidimensionnel de la MANUTO débouchera sur un meilleur fonctionnement des institutions nationales, le développement de l'état de droit, la promotion de la sécurité et de la stabilité et l'autonomie du Timor-Leste. Ma délégation est favorable à la prolongation du mandat de la MANUTO pour une année supplémentaire de consolidation et considère que la future présence d'une mission des Nations Unies devrait être assurée en temps utile en fonction des circonstances sur le terrain.

Les relations entre le Timor-Leste et ses voisins – notamment l'Indonésie et l'Australie – jouent un rôle important dans l'évolution de la situation dans le pays. Nous nous félicitons des engagements que ces deux pays clefs ont pris envers l'avenir du Timor-Leste. De même, nous saluons le dialogue constructif qu'ils ont ouvert autour des questions d'intérêt mutuel, notamment la démarcation et la gestion de la frontière commune. Ma délégation invite les donateurs bilatéraux à continuer de fournir en temps utile l'aide nécessaire à la consolidation de la paix et au développement du Timor-Leste.

Pour terminer, nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, M. Kamalesh Sharma, et la MANUTO de leur action, et réaffirmons notre conviction que les Timorais parviendront à bâtir une société démocratique stable et prospère.

M. Duclos (France) : Je voudrais à mon tour adresser nos remerciements à M. Kamalesh Sharma pour son exposé et lui dire combien nous regrettons son départ.

Le Représentant permanent de l'Irlande prononcera tout à l'heure, au nom de l'Union européenne, une déclaration à laquelle ma délégation s'associe pleinement.

Monsieur le Président, vous nous avez demandé d'être aussi brefs que possible. Donc, je ne reviendrai pas sur le diagnostic qui a été dressé par le précédent orateur et qui fait apparaître des progrès substantiels au Timor-Leste en même temps que la nécessité de consolider ces progrès. Je noterai au passage que la lutte contre l'impunité s'agissant des crimes graves commis en 1999 doit faire à notre sens l'objet d'un examen particulièrement attentif.

De ce diagnostic nous tirons pour notre part deux conclusions. La première est que la France est favorable au renouvellement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour une durée d'un an, avec un mandat révisé et un effectif réduit. Deuxième conclusion : il nous semble qu'il est très important de réussir la stratégie de sortie pour la MANUTO. C'est donc très tôt, très en amont, que nous devons nous efforcer de définir les contours de la stratégie de sortie. À cet égard, il nous paraît important que puisse figurer dans la prochaine résolution un certain nombre d'éléments. Il faut, je crois, fixer une date butoir pour le retrait de la Force. Il faut que le mandat soit recentré sur les missions d'assistance aux autorités timoraises afin de mettre celles-ci en mesure d'achever les réformes. Il faut prévoir un système de révision des effectifs en fin d'année. Enfin, il est impératif de prévoir le renforcement de la coordination des actions de la communauté internationale de manière à assurer le passage de relais aux partenaires de la transition et du développement, tels que les organisations compétentes des Nations Unies, les institutions financières internationales ou les partenaires bilatéraux.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : D'emblée, ma délégation s'associe aux orateurs précédents qui ont fait part de leur tristesse face à la tragédie de Grozny.

Passant à la question qui nous occupe aujourd'hui, je salue tout particulièrement la présence parmi nous du Ministre de haut rang Ana Pessoa Pinto. Nous attendons avec grand intérêt de pouvoir entendre ses vues. Nous interprétons sa présence comme un témoignage de son intérêt pour la nouvelle phase que la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) s'apprête à traverser mais aussi comme la reconnaissance de tout ce qu'a accompli M. Sharma durant ses deux années de coopération étroite avec les autorités gouvernementales timoraises. Nous le remercions de ce qu'il a fait.

En outre, ma délégation s'associe à la déclaration que l'Irlande prononcera un peu plus tard au nom de l'Union européenne.

Nous pensons que le Secrétaire général a remarquablement bien démontré la nécessité de prolonger le mandat de la MANUTO d'une année supplémentaire pour une phase de consolidation. Il est primordial de faire en sorte que les investissements de la communauté internationale et les résultats obtenus par le peuple et le Gouvernement timorais ne soient pas compromis. Nous attendons avec impatience le moment où nous commencerons, cette semaine, la négociation d'un projet de résolution visant à proroger une MANUTO dotée d'un effectif réduit et d'un mandat modifié dans la ligne d'une stratégie de sortie cohérente. Nous notons avec plaisir que les divergences de vues sur la réorganisation de la composante de sécurité au sein de la mission qui prendra le relais semblent avoir désormais été dissipées à la satisfaction de tous les intéressés. Nous remercions le Département des opérations de maintien de la paix de son intervention à cet égard.

Dans son rapport (S/2004/333), le Secrétaire général définit clairement les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis et ceux qui exigent l'intervention continue de la communauté internationale. Je ne m'y arrêterai pas. Cependant, il ne fait aucun doute qu'un retrait en douceur de la MANUTO requiert une édification sans heurt des capacités administratives timoraises. Nous saluons le renforcement des principales institutions publiques, qui a été permis, notamment, par l'adoption de la Loi sur la fonction publique et de la loi organique sur les fonctions du président, de même que nous nous félicitons des mesures positives qui ont été prises dans le cadre des préparatifs des élections prévues pour la fin de l'année, telles que la création de la Commission électorale nationale et l'achèvement du cadre juridique dans lequel les élections auront lieu.

Le Royaume-Uni attend tout particulièrement des progrès dans l'instauration des cadres juridiques et institutionnels requis, notamment une loi sur la défense et une législation sur les prisons, dans la clarification des rôles et des responsabilités de la police et des forces armées timoraises ainsi que dans le perfectionnement de l'administration de la justice.

Enfin, nous nous félicitons de la coopération continue et constructive entre l'Indonésie et le Timor-Leste. Nous espérons que cela permettra un règlement rapide des questions en suspens, notamment un accord sur les frontières terrestres et la traduction en justice des responsables des crimes graves commis en 1999. Pour ce qui est de ce dernier point, il importe que les travaux du Groupe d'enquête sur les crimes graves se poursuivent.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais d'abord faire part de mes sincères condoléances et de ma sympathie à la délégation russe à la suite de l'horrible attentat terroriste qui a coûté la vie au Président de la République tchétchène de la Fédération de Russie, Akhmad Kadyrov, et à d'autres personnes.

Je voudrais ensuite adresser mes plus vifs remerciements à l'Ambassadeur Kamalesh Sharma pour son excellent exposé sur la situation au Timor-Leste et le féliciter pour le travail que lui et son équipe ont accompli au Timor-Leste. Je voudrais enfin souhaiter la bienvenue parmi nous à Mme Ana Pessoa Pinto.

Nous avons noté qu'au cours des derniers mois, le Timor-Leste a réalisé des progrès importants dans les domaines de la sécurité et du développement économique et social grâce au efforts du Gouvernement et du peuple timorais, mais aussi grâce à la présence assistance de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Il reste cependant de nombreux défis à relever pour mieux asseoir la stabilité, la démocratie et la justice, et pour renforcer la sécurité intérieure et extérieure et le contrôle des frontières. Ce sont là des défis majeurs pour le processus de consolidation de la paix dans la jeune république du Timor, mais nous sommes confiants qu'ils seront relevés avec succès.

Les élections qui seront organisées dans les villages, les premières dans le Timor-Leste,

constituent, de ce point de vue, un test majeur pour la jeune République. Les mesures importantes prises pour leur préparation sont opportunes et appropriées en ce qu'elles permettront de créer les bases du processus électoral dans le pays et de réunir les conditions de succès pour les premières élections nationales. Ma délégation ne peut que s'en féliciter.

Le développement des relations de Timor-Leste avec l'ensemble de ses voisins profitera à la jeune république au plan économique mais également aux plans politique et sécuritaire. Nous nous félicitons, à cet égard, de l'amélioration continue des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie rendue possible par la hauteur de vue de leurs dirigeants. Nous espérons que les deux parties parviendront prochainement à un accord sur la délimitation de leurs frontières terrestres au vu de son importance pour la sécurité des deux pays. La volonté des deux parties d'instaurer des relations de bon voisinage nous permet d'espérer qu'elles régleront rapidement les questions qui restent en suspens, car, de notre point de vue, l'amélioration des relations bilatérales contribuera grandement à la consolidation de la stabilité et de la sécurité du Timor-Leste.

Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons que les négociations entre le Timor-Leste et l'Australie sur la question de la frontière maritime avancent et qu'un accord soit bientôt conclu compte tenu de l'importance qu'il revêt pour la mise en valeur des ressources minières dans la mer du Timor, qui bénéficiera sans nul doute à l'économie de la République du Timor-Leste.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2004/333), des retards ont été enregistrés en matière d'administration de la justice et de la formation de la police. Si la responsabilité des missions de police doit être transférée le 19 mai prochain à la Police nationale du Timor-Leste, et nous nous en réjouissons, nous considérons que le maintien de l'appui à la formation de la Police nationale du Timor-Leste est nécessaire tant il est vrai que la mise en place de l'administration publique et le renforcement des capacités en matière de sécurité intérieure et extérieure constituent un élément fondamental pour la viabilité et la stabilité politique du Timor-Leste. Les efforts déployés par la MANUTO pour la formation de la police timoraise ont eu des résultats très positifs et doivent donc, de notre point de vue, se poursuivre durant la phase de consolidation.

Le maintien de la sécurité extérieure nécessite également la présence de la MANUTO pour le suivi de l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité et l'appui des activités de démarcation. Les recommandations faites par le Secrétaire général en la matière nous paraissent raisonnables et méritent d'être soutenues.

Le Timor-Leste a besoin et continuera à avoir besoin pendant quelque temps encore de l'appui financier de la communauté internationale. L'appui des fonds et programmes des Nations Unies, des institutions financières internationales ainsi que des donateurs multilatéraux et bilatéraux doit être soutenu et généreux, afin de permettre aux pays de réaliser les objectifs de son plan de développement national.

Enfin, nous appuyons les recommandations du Secrétaire général concernant la prorogation du mandat de la MANUTO pour une période de consolidation d'une année.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, m'adresser à la délégation russe pour lui faire part de notre condamnation de l'attentat terroriste à la bombe survenu à Grozny et exprimer notre sympathie et nos condoléances au Gouvernement de la Fédération de Russie, aux victimes et aux familles endeuillées.

Ma délégation remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, au Timor-Leste, l'Ambassadeur Kamalesh Sharma, pour son exposé détaillé, et le Secrétaire général pour son rapport du 29 avril sur la situation au Timor-Leste (S/2004/333). À cet égard, je souhaiterais également saluer la présence de la Ministre d'État Ana Pessoa Pinto, qui participe à la présente séance du Conseil. Je tiens à dire que l'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Irlande au nom de l'Union européenne.

L'Allemagne se félicite des énormes progrès réalisés par le peuple et le Gouvernement timorais et par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Le Représentant spécial du Secrétaire général, Kamalesh Sharma, mérite que nous lui rendions un hommage particulier. Nous nous félicitons également de l'excellente communication et de la bonne volonté qui ont caractérisé les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Le Timor-Leste peut à juste titre être décrit comme une grande réussite et un véritable modèle d'édification d'une nation. Ces

cinq dernières années ont été marquées par des progrès significatifs et constants dans tous les domaines pertinents.

La situation en matière de sécurité a généralement été calme et pacifique, mais certaines lacunes persistent. La police timoraise – la Policia Nacional de Timor-Leste – continue de souffrir d'un certain nombre de faiblesses institutionnelles. Les rapports faisant état de la présence de groupes armés restent préoccupants. Malheureusement, force est de constater que le développement des capacités nationales timoraises en matière de sécurité en est encore à un stade peu avancé. Nous devons également reconnaître la préoccupation du Gouvernement timorais qu'un retrait trop rapide de la présence internationale de sécurité n'entraîne une détérioration de la situation. Il importe que, durant la phase de consolidation, la MANUTO préserve certains éléments liés à la sécurité afin d'appuyer la capacité du Timor-Leste à maintenir sa sécurité et sa stabilité. Nous devons veiller à ce que les progrès réalisés jusqu'à présent ne soient pas perdus. C'est pourquoi l'Allemagne appuie la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MANUTO, y compris sa composante militaire.

Le développement des relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie continue de bénéficier de la volonté de coopérer manifestée au plus haut niveau politique. Toutefois, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, certains problèmes persistent. Nous appelons donc les deux parties à mettre la dernière main à l'accord sur la délimitation des frontières, à conclure un arrangement pour la gestion des frontières, y compris dans les domaines de la coopération, de la sécurité et de la réglementation de l'activité économique, et à régler d'autres questions en suspens, telles que la traduction en justice des auteurs des crimes graves commis en 1999 et le retour des réfugiés. Malgré des efforts considérables, il reste encore 300 cas non résolus d'enfants timorais séparés de leur famille depuis 1999 qui doivent être examinés. Un progrès dans ces domaines aura une importance cruciale pour la sécurité intérieure et extérieure du Timor-Leste.

La réconciliation nationale est un facteur clef pour réussir à édifier une nation. Par conséquent, nous saluons également le travail de la MANUTO dans les deux autres domaines qui relèvent de son mandat, à savoir l'appui à l'administration publique et au système de justice et l'appui à la justice dans le cas de crimes graves; et l'appui au renforcement du maintien de l'ordre.

Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général de poursuivre cette Mission. La mise à disposition de 58 spécialistes civils envisagée pourrait aider le Timor-Leste à franchir une étape cruciale vers l'autonomie, dans la mesure où elle permettrait de développer les compétences et les capacités et contribuerait à garantir que les tâches essentielles sont réalisées.

Les activités de maintien de la paix menées par la communauté internationale au Timor-Leste ont offert une occasion, assez brève, de réaliser des progrès. Les réalisations extraordinaires qui ont été effectuées sont une source de fierté pour la population timoraise et pour la communauté internationale. Nous invitons les Gouvernements timorais et indonésien à saisir leur chance de résoudre les questions en suspens avant que la MANUTO ne s'achève définitivement. Nous appuyons et encourageons vigoureusement l'assistance que la MANUTO pourrait apporter à cette fin sur la demande des deux parties.

Il y a de bonnes raisons de penser que la poursuite des efforts conjoints permettra à la population timoraise de parvenir à un État véritablement autonome, objectif qu'elle a poursuivi avec tant de détermination. La communauté internationale doit demeurer résolue à atteindre cet objectif.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Nous voudrions condamner de la manière la plus vive l'attentat terroriste commis le 9 mai à Grozny, en Tchétchénie (Fédération de Russie). Nous exprimons nos condoléances aux familles endeuillées des victimes et notre sympathie aux blessés.

Je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Je me félicite également des informations complémentaires fournies par M. Sharma dans son exposé.

Dans quelques jours, la population du Timor-Leste célébrera le deuxième anniversaire de son indépendance. Nous nous félicitons de voir, qu'avec l'appui de la communauté internationale, la population timoraise, grâce à son ingéniosité et à son travail acharné, a réalisé des progrès considérables dans tous

les domaines liés à l'édification d'une nation. Le Gouvernement timorais a, de manière efficace, rempli ses fonctions nationales d'administration et le développement social et économique du Timor-Leste a franchi un premier pas encourageant. Les relations du Timor-Leste avec ses voisins continuent de s'améliorer et de se renforcer. En fait, le peuple timorais peut, à juste titre, être fier de ces résultats remarquables.

Parvenu à ce stade, le Gouvernement timorais prépare activement les élections locales qui auront lieu dans tout le pays et s'efforce de développer plus avant ses systèmes d'administration publique, de justice et de maintien de l'ordre. Nous pensons que ces mesures auront un impact positif sur le développement futur du Timor-Leste.

En tant qu'État naissant, le Timor-Leste demeure confronté à toute une série d'obstacles dans sa quête de la stabilité nationale et du développement économique et social. Les fonctions du Gouvernement timorais doivent encore être renforcées. En fait, l'édification des infrastructures, ainsi que les préparatifs électoraux, ont été freinés par des difficultés financières. Hors Dili, la capacité des régions en matière d'administration et de justice demeure faible. Pour parvenir véritablement à la stabilité sociale et à un développement économique durable, le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste doivent redoubler encore d'efforts, et l'appui constant de la communauté internationale demeure indispensable.

Nous apprécions le rôle actif joué par la MANUTO dans le développement et l'édification du Timor-Leste. Nous souscrivons à la recommandation du Secrétaire général de proroger la MANUTO et d'en ajuster la taille et le mandat en conséquence. Nous espérons que le Conseil de sécurité adoptera le projet de résolution pertinent le plus tôt possible.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de fournir une assistance au développement du Timor-Leste. La Chine, comme toujours, contribuera et participera à la reconstruction économique du Timor-Leste. Nous sommes persuadés que le peuple timorais obtiendra de plus grands succès encore à l'avenir dans son entreprise d'édification de la nation.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux condoléances exprimées suite à l'attentat terroriste de Grozny, qui a coûté la vie au Président de la République tchétchène (Fédération de Russie), Akhmad Kadyrov, et a fait de nombreuses autres victimes.

Nous nous félicitons de l'exposé sur la situation au Timor-Leste et du travail remarquable effectués par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamalesh Sharma, et son équipe. Nous nous félicitons également de la présence dans la salle du Ministre d'État et Ministre à la Présidence du Conseil des Ministres du Timor-Leste, Mme Ana Pessoa Pinto.

Le Chili appuie la proposition du Secrétaire général de proroger l'actuelle Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour une période supplémentaire de 12 mois pour une phase de consolidation, et nous estimons que le mandat qu'il propose est approprié.

En ce qui concerne le premier volet abordé dans le rapport, nous partageons pleinement l'analyse selon laquelle la fourniture d'un appui au système judiciaire et aux structures administratives revêt une importance décisive pour la viabilité et la stabilité politique du pays. Nous sommes préoccupés par les retards importants enregistrés dans le domaine de l'administration de la justice et par les insuffisances relevées dans le domaine des droits de l'homme et des processus y afférents, et nous convenons qu'il est nécessaire de promouvoir le développement des capacités dans ce domaine.

Pour ce qui est du deuxième volet, à savoir le renforcement du maintien de l'ordre dans le pays, en particulier par la formation de la police, nous reconnaissons qu'il est nécessaire que la MANUTO et la communauté internationale continuent de participer et de contribuer à la formation de la Police nationale du Timor-Leste. Nous nous félicitons tout particulièrement du fait que ses 3 021 fonctionnaires assurent déjà leurs fonctions dans tous les districts du pays. Nous réaffirmons le rôle vital qui est celui du Groupe d'intervention rapide et nous nous félicitons de ce que ses capacités atteignent désormais un niveau satisfaisant. Nous estimons qu'il est fondamental de poursuivre l'appui à la formation de l'Unité des gardes frontière. Malgré les progrès enregistrés, nous pensons que la Police nationale doit poursuivre encore sa formation.

S'agissant du troisième volet, à savoir le maintien de la sécurité, nous reconnaissons qu'il s'agit d'un élément clef pour parvenir à la stabilité au Timor-Leste. S'il est vrai que, fort heureusement, la situation

dans le pays a été plutôt calme, nous devons tenir compte de tous les facteurs et ne pas négliger les possibles sources d'instabilité. Nous estimons, par conséquent, que la proposition du Secrétaire général est appropriée et raisonnable.

Le développement économique durable constitue un autre élément fondamental pour enregistrer des progrès et parvenir à une stabilité véritable au Timor-Leste. À cet égard, nous espérons que des progrès plus importants seront accomplis concernant l'exploitation des ressources minérales du pays. Nous voudrions aussi insister sur l'importance des programmes financés par la Banque mondiale et par la Banque asiatique de développement pour la création de centrales électriques rurales, la construction d'écoles, l'amélioration du réseau routier, et la reconstruction de marchés et de centres sanitaires.

Nous nous félicitons des excellentes coopération et entente politique qui règnent entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Nous espérons qu'ils parviendront rapidement à un accord sur la question des frontières terrestres et qu'ils trouveront une solution au problème des réfugiés, en particulier des responsables de crimes graves, afin qu'ils soient traduits en justice.

Nous reconnaissons également le travail et les efforts remarquables des autres acteurs de la région et par des donateurs internationaux en faveur de ce jeune pays.

Nous apprécions l'aide fournie par la MANUTO dans le domaine des droits de l'homme pour faire la lumière sur les crimes commis en 1999, et nous reconnaissons la nécessité de continuer à appuyer avec force ce processus une année de plus. À cet égard, nous nous félicitons du travail accompli par la Commission accueil, vérité et réconciliation. Nous attendons avec intérêt la publication en octobre prochain de son rapport final et de ses recommandations.

Enfin, nous réaffirmons la nécessité de proroger d'une année le mandat de la MANUTO, en réduisant ses effectifs et en en modifiant la mission. Nous espérons que les membres du Conseil parviendront à un accord en la matière pour appuyer le développement et la stabilité du Timor-Leste.

M. Holliday (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous transmettons également nos condoléances, nos pensées et nos prières pour les victimes de l'attaque terroriste survenue à Grozny, attaque au cours de laquelle ont péri le Président Kadyrov et d'autres personnes. Nous attendons avec intérêt de travailler à une déclaration présidentielle en la matière.

Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue à New York au Ministre d'État Ana Pessoa. Nous souhaitons également remercier l'Ambassadeur Sharma de son exposé et du travail remarquable qu'il a accompli en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général à la tête de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Ses efforts inlassables en faveur du développement économique et politique du Timor-Leste auront un effet durable sur ce nouveau pays.

Comme nous l'avions dit au mois de février, nous pensons, tout comme le Secrétaire général, que le mandat de la MANUTO devrait être prorogé afin de consolider les acquis réalisés au cours des deux dernières années de la Mission, et nous remercions le Secrétaire général d'avoir révisé les composantes de la Mission prorogée. Tout en reconnaissant qu'à l'heure actuelle, une prorogation de la MANUTO accroîtra la stabilité du Timor-Leste, nous pensons que la mission de maintien de la paix ne devrait pas se poursuivre au-delà de mai 2005. À ce moment-là, le Gouvernement pourrait assumer la pleine responsabilité de sa propre sécurité, tout en continuant à recevoir de l'aide d'autres entités du système des Nations Unies et d'autres membres de la communauté internationale.

Le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste ont fait des progrès considérables vers l'autosuffisance. Avec une aide accrue de la communauté internationale des donateurs, d'organes et d'organismes des Nations Unies et de la MANUTO, les Timorais pourront, nous l'espérons, accroître les capacités des pouvoirs publics, mettre en place des institutions solides dans le domaine de la sécurité et établir une bonne tradition judiciaire axée sur les droits de l'homme et l'état de droit. Compte tenu des capacités actuelles limitées des pouvoirs publics du Timor-Leste, nous convenons qu'il est nécessaire que la MANUTO continue à fournir de l'aide, sous forme de conseillers civils, afin qu'une administration civile indépendante et opérationnelle puisse se mettre en place. Nous pensons que toute aide fournie dans ce domaine après mai 2005 devrait se faire par la voie habituelle des donateurs bilatéraux et multilatéraux.

Nous avons trouvé encourageant d'apprendre que depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général (S/2004/333), le Gouvernement du Timor-Leste a promulgué une loi organique et un code disciplinaire pour la police nationale, et une loi organique pour les forces de défense. Comme nous l'avions dit en février, le Gouvernement du Timor-Leste doit également faire des efforts pour encourager le respect de l'état de droit, et la promulgation de ces lois est un pas dans cette direction. Nous attendons avec intérêt les mises à jour sur l'instauration de la police et des forces de défense du Timor-Leste, et nous demandons au Représentant spécial et au Secrétaire général de nous tenir informés de toute nouvelle mesure législative et réglementaire que prendrait le Gouvernement pour définir les responsabilités et les rôles respectifs des forces de sécurité du pays.

Nous saluons les donateurs bilatéraux qui fournissent une aide considérable au Timor-Leste en assurant la formation de la police. Après le départ de la MANUTO en mai 2005, nous espérons que ces donateurs et d'autres donateurs bilatéraux continueront de fournir la formation et l'assistance nécessaires.

Nous saluons le travail du Groupe des crimes graves et soulignons l'utilité de son rôle qui est de trouver les personnes responsables des violations des droits de l'homme et des atrocités commises au Timor-Leste en 1999. De même que pour d'autres éléments de la MANUTO, nous pensons que le Groupe des crimes graves devrait s'en tenir à sa stratégie d'achèvement et terminer ses enquêtes en novembre 2004 au plus tard afin de pouvoir terminer tous ses procès d'ici mai 2005 au plus tard. Dans son rapport, le Secrétaire général a déclaré que le Groupe des crimes graves devrait utiliser ses ressources afin de mener à bien dans les délais prévus les procès en première instance et en appel. Nous engageons vivement tous les pays à coopérer pleinement avec le Groupe des crimes graves. Pour rendre justice à toutes les victimes de violations des droits de l'homme, la communauté internationale et l'ONU devraient envisager de créer une commission vérité internationale afin de juger les responsables de crimes et afin, ultérieurement, de parvenir à la réconciliation au Timor-Leste en réglant les cas en suspens.

Nous attendons avec intérêt de collaborer avec nos collègues du Conseil à un projet de résolution qui prorogerait le mandat de la MANUTO. Nous espérons que cette prorogation pourra être adoptée dans le courant de la semaine.

M. Baja (Philippines) *(parle en anglais)* : Nous nous joignons à nos collègues pour exprimer toutes nos condoléances au Gouvernement russe et aux victimes de l'odieux acte de terrorisme survenu à Grozny.

Nous remercions M. Kamalesh Sharma de son exposé très complet.

Le Timor-Leste traverse une période cruciale. Le peuple de ce pays, grâce à l'aide de la communauté internationale, a beaucoup avancé dans l'édification de la nation. Mais il reste encore beaucoup à faire. Une telle entreprise exige, après tout, du temps, des efforts et de la détermination si elle veut porter ses fruits. Et comme le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) expire le 20 mai, c'est la première de nos préoccupations.

En définissant le nouveau mandat de la MANUTO, le rapport du Secrétaire général (S/2004/333) soumet de nombreux facteurs à notre examen. Le rapport indique que « D'une manière générale, les conditions de sécurité ont été empreintes d'une atmosphère de calme et d'apaisement au cours de la période considérée » (par.45). On justifie la demande d'une composante militaire en disant que cette dernière interviendrait dans le cas de menaces graves à la sécurité qui dépasseraient les capacités des organismes timorais chargés de la sécurité de mener des actions préventives pour maintenir l'ordre public et assurer la sécurité des locaux et du personnel de l'ONU. Sur la base de ces justifications, ma délégation appuie pleinement la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger d'une année le mandat de la MANUTO afin de consolider les acquis.

Les Philippines approuvent les trois éléments principaux du rôle de la MANUTO pendant cette phase de consolidation : appui aux pouvoirs publics et à la justice; appui à l'élaboration des organismes chargés du maintien de l'ordre; et appui à la sécurité et à la stabilité du pays. En tant que pays participant à la MANUTO, les Philippines sont prêts à fournir de l'aide dans les domaines où l'appui de la Mission est nécessaire durant cette phase de consolidation.

Les autorités et le peuple du Timor-Leste ont toujours manifesté leur volonté d'assumer leurs responsabilités en matière d'édification de la nation, en dépit des capacités très limitées dont ils disposent. La

présence à cette séance du Conseil du Ministre d'État Ana Pessoa est bien la preuve de cette volonté. Ma délégation est convaincue que la prorogation de la MANUTO dans le cadre du plan proposé par le Secrétaire général aidera considérablement le Timor-Leste à parvenir à l'autosuffisance et à instaurer une paix et une stabilité durables dans le pays. Mais l'optimisme de ma délégation est tempéré par l'évaluation réaliste que même après une prorogation d'un an de la MANUTO pour une phase de consolidation, un appui et une assistance seront encore nécessaires dans de nombreux domaines.

C'est pourquoi ma délégation apprécie tout particulièrement et souhaite faire remarquer la composante du rapport axée sur les besoins qui resteront à satisfaire après mai 2005. Le moment est peut-être venu de rappeler que la paix au Timor-Leste – comme dans n'importe quel autre pays – repose sur un développement économique et social juste. Le rapport indique que la faiblesse des revenus et la pauvreté généralisée continuent de compromettre le développement social et économique du pays. Si la prochaine conférence des partenaires du développement qui doit se tenir à Dili le 19 mai peut déboucher sur une aide de la part des donateurs, il faudra encourager le développement du pays en accroissant les revenus issus de ses ressources naturelles et de ses industries.

Tous les efforts entrepris et les gains réalisés par la MANUTO et la communauté internationale pour mettre fin au conflit et pour édifier la nation au Timor-Leste seraient réduits à néant si, en fin de compte, l'autosuffisance du pays ne pouvait être ni assurée, ni durable. Les voisins immédiats du Timor-Leste et les autres pays de la région, y compris les Philippines, devraient être prêts à faire un effort supplémentaire pour fournir l'appui nécessaire au Timor-Leste, non seulement pour préserver mais également pour faire fructifier les dividendes de la paix.

Le rôle essentiel des partenaires du Timor-Leste dans le développement à long terme du pays et dans la stabilité de la région entière revêt une importance cruciale. En examinant la situation là-bas, il conviendrait de noter que certains des enseignements tirés ont été appliqués et pourraient être appliqués à d'autres opérations de l'ONU. La participation de l'ONU et la mobilisation régionale ont été couronnées de succès car elles ont bénéficié d'un large soutien national. Les efforts de l'ONU ont visé à gagner la coopération de l'Indonésie, et on s'est efforcé avant tout de persuader et de souligner les réalités sur le terrain.

L'expérience du Timor-Leste constitue l'un des meilleurs exemples d'action concertée entre le Conseil, le Secrétaire général, les acteurs régionaux sous la direction de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Australie, le Japon et la communauté internationale toute entière. Nous prenons acte du rôle joué par l'Ambassadeur Sharma à cet égard. À mesure que l'intervention du Conseil de sécurité ira en diminuant, le reste du système des Nations Unies devra relever le défi qui consiste à assurer le succès du relèvement du Timor-Leste au lendemain du conflit.

M. Adechi (Bénin) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par présenter nos condoléances au Gouvernement de la Fédération de Russie. Nous condamnons l'attentat terroriste perpétré à Grozny le 9 mai. Nous manifestons notre compassion aux familles éplorées.

Nous voulons également saisir l'occasion pour saluer la présence parmi nous du Ministre d'État, Mme Ana Pessoa Pinto.

À l'instar des délégations qui nous ont précédés, nous remercions le Secrétaire général pour son dernier rapport sur la situation au Timor-Leste (S/2004/333). Nos remerciements vont également au Représentant spécial, M. Kamalesh Sharma, pour son excellent exposé et son témoignage personnel. À l'écoute du témoignage de M. Kamalesh Sharma et à la lecture du rapport, nous nous réjouissons des progrès que ne cessent d'accomplir le Gouvernement et le peuple timorais dans la mise en place d'institutions démocratiques et dans l'édification de l'appareil d'un État viable. Dans ce contexte, nous saluons l'adoption par le Parlement national de la loi portant organisation du Cabinet de la présidence qui ouvre la voie à la création de deux nouveaux organes constitutionnels que sont le Conseil supérieur de la défense et de la sécurité et le Conseil d'État.

Les progrès réalisés ces derniers temps par la police nationale du Timor-Leste placent sous de meilleurs auspices le transfert imminent de l'autorité en matière de police au Gouvernement timorais, malgré l'insuffisance des capacités et des ressources disponibles. À cet égard, il importe que soient adoptés dans un délai raisonnable les textes devant réglementer ce grand corps de l'État afin d'en faire une institution

républicaine garante de l'état de droit et de la liberté de tous les citoyens. Une attention particulière doit être accordée aux efforts à faire pour éviter l'usage excessif de la force et assurer un meilleur respect des droits de la personne humaine.

Nous nous félicitons par ailleurs de l'amélioration des conditions de sécurité ainsi que des actions menées par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) dans le cadre du transfert des compétences. Nous adhérons pleinement au réaménagement des composantes de la MANUTO pour faire face aux problèmes identifiés dans ce domaine. Nous estimons qu'il permettra au Timor-Leste d'assurer à terme la pleine responsabilité du maintien de la sécurité et de la stabilité sur toute l'étendue de son territoire national.

La maîtrise de cette fonction régalienne par le Gouvernement du Timor-Leste dépendra aussi du maintien de bonnes relations avec ses voisins qui conditionne aussi le règlement de nombreux points encore en discussion tels que l'achèvement du tracé effectif des frontières, la réinstallation des réfugiés de la partie occidentale du Timor et la détermination des points de passage maritime. Nous exhortons donc le Timor-Leste, l'Indonésie et l'Australie à intensifier leur coopération pour faire progresser ces dossiers.

S'agissant de l'administration publique et de la justice, nous accueillons avec satisfaction les efforts visant à l'adoption d'une loi sur l'instauration d'un médiateur pour les droits de l'homme et la justice. Compte tenu du rôle crucial que cette institution est appelée à jouer dans le contrôle du respect des droits de l'homme, il est nécessaire qu'un appui renforcé de la communauté internationale soit apporté au pays pour sa mise en place. Nous soulignons avec le Secrétaire général la nécessité de poursuivre les efforts entrepris pour lutter contre l'impunité et promouvoir la réconciliation nationale.

Comme je le disais dans mon intervention du 20 février 2004, le Timor-Leste fait désormais partie du groupe des pays les moins avancés. L'évaluation de la situation économique et sociale du pays contenue dans le rapport du Secrétaire général donne la mesure des défis à relever. Nous estimons, à cet égard, que le problème du chômage et les difficultés rencontrées pour la réinsertion sociale des ex-combattants sont fort préoccupants et méritent une attention particulière de la communauté internationale. À ce titre, à la stratégie de sortie de la MANUTO doit correspondre une stratégie de renforcement de l'administration publique et des capacités productives du Timor-Leste.

En dernière analyse, nous pouvons affirmer que les nombreuses contraintes identifiées au Timor-Leste militent en faveur de la recommandation du Secrétaire général de l'ONU de proroger d'un an le mandat de la MANUTO. C'est par conséquent avec un grand espoir que nous attendons la tenue de la conférence des partenaires au développement du Timor-Leste prévue pour le 19 mai 2004. Nous sommes persuadés que la communauté internationale saisira l'occasion pour renforcer son appui au peuple timorais résolument engagé sur la voie d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je ne puis commencer sans exprimer mon indignation et condamner fermement l'attentat terroriste perpétré à Grozny (Fédération de Russie). La sympathie et les condoléances de la Roumanie vont aux familles en deuil des victimes et au Gouvernement de la Fédération de Russie.

Sur la question à l'examen, je m'associe aux autres membres du Conseil pour remercier le Secrétaire général de son rapport sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2004/333) et le Représentant spécial Sharma de son exposé. Ma délégation se félicite de la participation à la présente séance du Conseil du Ministre d'État du Timor-Leste, Ana Pessoa.

Puisque la Roumanie s'associe à la déclaration que prononcera sous peu le Représentant permanent de l'Irlande au nom de l'Union européenne, je me limiterai à faire quelques brèves observations.

Je saisis l'occasion pour féliciter les autorités du Timor-Leste pour les efforts qu'elles n'ont jamais cessé de déployer et les succès encourageants enregistrés vers la transformation de leur pays en une nation stable et démocratique. Tous les progrès remarquables acquis jusqu'ici nous ont rapprochés du moment où les responsabilités d'une présence internationale seront dévolues au peuple et au Gouvernement du Timor-Leste. Le Conseil de sécurité, les donateurs bilatéraux et la communauté internationale dans son ensemble ont investi beaucoup d'énergie et de grandes espérances au Timor-Leste.

Certes, des succès remarquables ont été obtenus jusqu'ici, toutefois la poursuite de l'aide internationale sera nécessaire pour confirmer et garantir leur irréversibilité. Cette vision est exposée dans les recommandations faites par le Secrétaire général dans le rapport spécial de février 2004 (S/2004/117) et précisée dans son tout dernier rapport. Cette vision est partagée par la Roumanie, qui appuie les recommandations du Secrétaire général.

Comme l'indique le rapport, la poursuite de l'appui international demeure essentielle pour que le Timor-Leste puisse atteindre le seuil critique de l'autosuffisance. La Roumanie est d'avis que cet appui pourra être mieux prêté grâce au maintien au Timor-Leste d'une présence multisectorielle de l'ONU comprenant une composante militaire réduite.

La prorogation du mandat de la MANUTO pour une phase de consolidation d'un an, assortie d'effectifs réduits et d'un mandat modifié, maintiendra l'élan imprimé pour assurer la pleine autosuffisance timoraise et confirmera que le Timor-Leste est un bel exemple de succès de l'ONU en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

Enfin, je voudrais dire que la Roumanie se déclare satisfaite de ce que la coopération entre le Timor-Leste et l'Indonésie continue de se développer. Nous espérons que l'engagement politique manifesté sera bientôt suivi de résultats concrets en ce qui concerne la mise au point d'un accord sur la ligne de démarcation frontalière, ce qui permettra aussi de résoudre la question des anciens réfugiés restés au Timor occidental. De même, nous encourageons le renforcement de la coopération bilatérale en vue de traduire en justice les auteurs de crimes graves.

Mme Menéndez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions d'abord, nous aussi, adresser nos condoléances au Gouvernement et au peuple russes à la suite de l'attentat terroriste commis hier.

Nous remercions l'Ambassadeur Sharma de l'exposé qu'il nous a fait aujourd'hui et nous tenons à le féliciter vivement du travail qu'il a accompli comme Représentant spécial du Secrétaire général. Nous saluons également la présence à nos côtés, pour cette séance, de Madame la Ministre Pessoa Pinto. Ma délégation s'associe entièrement à la déclaration que prononcera tout à l'heure la délégation de l'Irlande au nom de l'Union européenne, et à laquelle nous voudrions maintenant ajouter brièvement les observations suivantes.

Pour commencer, nous appuyons pleinement les recommandations du Secrétaire général en vue de proroger d'une année le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, afin d'étayer et de renforcer les immenses acquis obtenus depuis l'indépendance du Timor-Leste. Nous considérons que la teneur et les objectifs des trois programmes proposés par le Secrétaire général permettront en effet d'accomplir ces tâches.

Comme nous l'avons signalé dans cette enceinte en février dernier, l'effort supplémentaire proposé est comparativement modeste par rapport à ce qui a déjà été accompli, mais il demeure indispensable pour mener à bien la consolidation des institutions du Timor-Leste et pour éviter tout retour en arrière. Il nécessitera, comme par le passé, la pleine coopération des institutions timoraises. Le Secrétaire général a tout à fait raison d'affirmer que

> « les dirigeants timorais peuvent jeter les bases de progrès futurs en favorisant la culture du dialogue et du débat politiques, enracinée dans les valeurs des droits de l'homme, de la tolérance et du respect de la loi, et en mettant en place une architecture législative solide propre à faciliter la mise en place de l'administration publique » (*S/2004/333, par. 69*)

notamment en matière de droits de l'homme, de lutte contre la corruption, de police et de défense.

Nous nous félicitons de l'excellente coopération dont font preuve les Gouvernements de Timor-Leste et d'Indonésie, et dont nous espérons qu'elle se traduira par le règlement de deux questions essentielles, à savoir la délimitation de leur frontière terrestre et la présence de milliers de réfugiés au Timor occidental.

Pour terminer, l'ONU peut être fière des succès obtenus par le peuple du Timor-Leste grâce à l'appui de la communauté internationale. L'Espagne est disposée, quant à elle, à poursuivre sa contribution à la consolidation de l'autonomie du Timor-Leste et à son plein développement.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais associer la délégation du Brésil aux condoléances adressées par les orateurs précédents à la Fédération de Russie et aux familles des victimes suite au terrible et lâche attentat terroriste qui a coûté hier la

vie au Président Akhmad Kadyrov et à d'autres personnes à Grozny, en Tchétchénie.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et je remercie l'Ambassadeur Kamalesh Sharma d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général. Les événements positifs enregistrés au Timor-Leste sont imputables en grande partie à la direction avisée et clairvoyante de l'Ambassadeur Sharma, ainsi qu'au travail réalisé par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) dans le pays. Je voudrais me joindre à vous, Monsieur le Président, et aux autres orateurs pour remercier l'Ambassadeur Sharma du travail inappréciable qu'il réalise en qualité de Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste. Tous nos vœux de succès l'accompagnent.

Je voudrais également saluer la présence à nos côtés, pour cette séance, du Ministre d'État du Timor-Leste, Mme Ana Pessoa Pinto.

Les progrès enregistrés jusqu'à présent doivent se traduire par un Timor-Leste stable, bénéficiant d'une situation politique, sociale et économique améliorée. Notre coopération constante reste nécessaire dans un bon nombre de domaines critiques pour étayer l'exercice de la souveraineté par le peuple est-timorais. Nous souscrivons, par conséquent, aux recommandations du Secrétaire général concernant la prorogation du mandat de la MANUTO pour une phase de consolidation, avec des effectifs réduits et sous une forme modifiée.

Les améliorations enregistrées dans le secteur de la sécurité et, en particulier, l'adoption de lois clefs concernant les secteurs de la police et de la défense sont encourageantes. Les autorités locales s'acquittent dûment de leurs engagements et nous comptons sur le Timor-Leste pour continuer de développer ses propres capacités et atteindre l'autonomie en matière de sécurité, avec l'appui de la communauté internationale. La prorogation du mandat de la MANUTO va s'avérer, à cet égard, une mesure importante pour accomplir cet objectif.

Comme le souligne le Secrétaire général, la faiblesse des revenus et la pauvreté généralisée continuent de compromettre les efforts de reconstruction et de développement. Les recettes attendues de la prospection du pétrole et du gaz dans la mer du Timor ne se sont pas concrétisées. Des progrès dans ce domaine sont absolument capitaux pour que le peuple est-timorais puisse disposer de sources de revenus régulières. À cet égard, nous saluons la convocation d'une conférence des partenaires de développement à Dili, le 19 mai, et nous partageons l'analyse du Secrétaire général selon laquelle un accord entre l'Australie et le Timor-Leste pour l'exploitation des ressources minières dans la mer du Timor, qui répondrait aux intérêts des deux pays, serait une contribution essentielle à cet égard.

Le Brésil se félicite également de l'amélioration continue des relations entre les Gouvernements du Timor-Leste et de l'Indonésie. Brasilia soutient activement Jakarta et Dili alors qu'elles s'efforcent de faire fond sur leurs acquis récents et de renforcer leurs nouveaux domaines de coopération. Tout en comprenant parfaitement les préoccupations de toutes les parties et les contraintes auxquelles elles ont à faire face, nous estimons que le terrain d'entente est suffisamment important pour que l'on puisse satisfaire aux critères fixés en matière de justice, de stabilité et de paix.

La stabilité et l'amélioration des conditions économiques et sociales au Timor-Leste ont une importance extrême non seulement pour la région, mais également pour tous les membres de la Communauté des pays de langue portugaise. En leur nom, nous aimerions saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui fournissent l'aide internationale dont bénéficie actuellement le pays. Nous comptons sur la communauté internationale pour continuer, par le biais du système des Nations Unies et de ses institutions, ainsi que de façon bilatérale, à soutenir le peuple est-timorais. La décision que le Conseil va prendre concernant la prorogation du mandat de la MANUTO peut refléter cette volonté.

Nul ne souhaite voir une mission rester indéfiniment au Timor-Leste. Une stratégie de sortie claire a été proposée par le Secrétaire général dans son rapport, qui tient compte de la nécessité de renforcer les capacités et de ne pas compromettre les progrès réalisés jusqu'à présent. La communauté internationale a également tout intérêt à ce que le Timor-Leste reste un modèle de réussite des Nations Unies.

Enfin, je voudrais faire savoir au Conseil que l'Angola et le Brésil vont bientôt faire circuler un projet de résolution concernant la prorogation du mandat de la MANUTO pour examen par les membres

du Conseil. Nous espérons que le Conseil sera en mesure d'adopter ce projet d'ici la fin de la semaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pakistan.

Le Pakistan ajoute sa voix à celle de ceux qui ont condamné l'attentat terroriste de Grozny et adresse ses sincères condoléances à la Fédération de Russie et aux familles des victimes.

Je voudrais remercier l'Ambassadeur Kamalesh Sharma d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général et de nous avoir mis au fait de la situation présente au Timor-Leste. Le Pakistan a accordé son appui total au succès du nouvel État du Timor-Leste – État né dans l'exercice exemplaire du droit à l'autodétermination, principe consacré dans la Charte auquel le Pakistan est profondément attaché.

Le Timor-Leste a accompli de remarquables progrès depuis son accession à l'indépendance, il y a deux ans. Le mérite en revient avant tout au peuple et au Gouvernement timorais. Nous sommes tout particulièrement reconnaissants aux responsables timorais de leur action courageuse en faveur de la réconciliation nationale. Nous espérons qu'ils continueront de tout mettre en œuvre pour panser les plaies profondes du passé – internes et externes – ainsi que pour bâtir les fondations d'une paix durable et pour jeter les bases du progrès.

Le Pakistan approuve l'action menée par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) en vue de consolider la paix et de favoriser l'essor du Timor-Leste sur le plan international. Nous sommes favorables à la prolongation de son mandat pour une année de plus, comme recommandé par le Secrétaire général. Nous pensons que cela est nécessaire pour que la Mission puisse mener à bien son mandat. De plus, nous prenons note des recommandations formulées dans le rapport concernant la nouvelle composition de la Mission à effectif réduit, qui inclurait des unités militaires et de police.

La MANUTO est chargée, entre autres, de fournir un appui au Timor-Leste dans les grands domaines suivants : l'administration publique et la justice, le renforcement du maintien de l'ordre, ainsi que le maintien de la sécurité et de la stabilité.

Il est impératif que nous gardions à l'esprit, comme le fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport

> « que l'appui accordé dans le cadre du maintien de la paix permet seulement de faire face aux besoins les plus urgents du pays. Il doit être complété et renforcé par un appui bilatéral et multilatéral qui, seul, garantira une évolution réelle ». (*S/2004/333, par. 72*)

À notre avis, l'entreprise la plus ardue que le Timor-Leste ait à accomplir sur le long terme sera de stimuler la prospérité économique. Pour cela, l'aide internationale demeurera indispensable. La communauté internationale devra continuer d'épauler le nouveau pays même après le départ de la MANUTO. À cet égard, il sera crucial que les voisins du Timor-Leste lui offrent un soutien ininterrompu.

Le Pakistan juge impératif que des relations étroites et amicales se tissent entre le Timor-Leste et l'Indonésie, considérant qu'il y va de l'intérêt de ces deux pays voisins. Nous sommes convaincus que les deux parties continueront d'œuvrer conjointement au règlement des problèmes en suspens, tels en particulier que la délimitation et la gestion de leur frontière commune ainsi que le renforcement de leur coopération mutuelle.

Nous espérons que les autres voisins du Timor-Leste, y compris l'Australie, feront tout leur possible pour résoudre bilatéralement leurs problèmes avec le Timor-Leste, cela afin que le nouveau pays puisse exploiter pleinement son potentiel économique.

Les activités de maintien de la paix que les Nations Unies ont menées au Timor-Leste sont généralement considérées comme une réussite exemplaire. Toutefois, comme M. Kamalesh Sharma l'a dit aujourd'hui, tout succès s'évalue a posteriori. Le véritable succès enregistré par l'ONU au Timor-Leste ne se mesurera que dans les années ou peut-être les décennies à venir. Le Timor-Leste aura encore besoin d'un appui international tout au long des dernières phases de présence de la MANUTO et après. Il convient de tout mettre en œuvre pour préserver et étayer les progrès laborieusement accomplis et pour faire en sorte que l'histoire se souvienne du Timor-Leste comme d'un modèle de coopération entre l'équipe dirigeante résolue d'une nation et une communauté internationale prête à intervenir et généreuse.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Pour utiliser notre temps au mieux et afin de permettre au plus grand nombre de délégations possible de prendre la parole, je n'inviterai pas individuellement les orateurs à prendre place à la table du Conseil et à reprendre ensuite leur place sur le côté de la salle du Conseil. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le personnel préposé aux conférences indiquera à l'orateur suivant inscrit sur la liste la place qu'il doit occuper à la table du Conseil. Je remercie à l'avance les non-membres du Conseil de leur compréhension et de leur coopération.

Je donne à présent la parole à Mme Ana Pessoa Pinto, Ministre d'État et Ministre à la présidence du Conseil des ministres du Timor-Leste.

Mme Pessoa Pinto (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est la première fois que j'apparais devant cet auguste organe, qui a tant contribué à la liberté et au bien-être de mon pays. Mes premières paroles seront donc immanquablement des paroles de reconnaissance pour l'intérêt et le soutien indéfectibles du Conseil, sans lesquels les progrès accomplis à ce jour n'auraient pas eu lieu.

Tous les membres du Conseil connaissent bien notre Ministre des affaires étrangères et de la coopération, José Ramos-Horta, qui transmet au Conseil l'assurance de sa haute considération. Il s'est rendu ce week-end à Denpasar, à Bali, pour rencontrer son homologue et ami Hassan Wirayuda, de l'Indonésie. Ensemble, ils ont fait le point sur les progrès réalisés dans le tracé de notre frontière terrestre commune et ont abordé d'autres questions qui restent à régler.

C'est un véritable plaisir pour moi que de pouvoir participer à cette séance du Conseil, qui sera consacrée à étudier le dernier rapport du Secrétaire général ainsi que la déclaration faite ce matin par le Représentant spécial du Secrétaire général en vertu du mandat actuel du Conseil, dans l'optique d'une résolution prorogeant le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) tout en le modifiant.

La collaboration entre l'ONU et mon pays constitue un chapitre exceptionnel de notre histoire et une véritable source d'inspiration. Cette collaboration restera à tout jamais associée à notre accession à l'indépendance et à l'idéal d'autonomie et de réalisations sociales et économiques que nous poursuivons.

Je voudrais mettre l'accent sur ce partenariat historique et hors pair qui nous unit si étroitement. Avec au commencement une résolution de l'Assemblée générale, la contribution des envoyés spéciaux du Secrétaire général, le rôle de l'ONU dans la tenue du référendum, la création, avec l'aval du Conseil, de la Force internationale au Timor oriental (INTERFET) à une heure particulièrement tragique pour notre peuple, la gestion des affaires publiques par l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) en étroite coopération avec le Gouvernement de transition du Timor-Leste, la tenue des élections parlementaires à l'échelle nationale, l'élection du Président et, plus récemment, l'intervention de la Mission d'appui au premier Gouvernement timorais dans des domaines spécifiques, voilà les différents maillons d'une chaîne qui est indissociable de la réalisation des aspirations de notre peuple. Cela convient d'être rappelé aujourd'hui, alors que nous abordons la phase de dissolution progressive de cette relation particulière.

L'histoire retiendra que, même sans feuille de route, nous avons réussi, ensemble, à reconstruire une nation. L'État indépendant et plein d'assurance du Timor-Leste a émergé du chaos et du désespoir, dont le souvenir est encore si vivace dans nos esprits.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2004/333), qui met en relief les nombreux grands domaines dans lesquels des progrès considérables ont été accomplis. Mais je ne m'attarderai pas sur ces réalisations. Le rapport identifie également des lacunes et montre la voie à suivre en mettant l'accent sur la nécessité d'une action concertée entre, d'un côté, le Gouvernement et le peuple timorais et, de l'autre, leurs généreux partenaires de développement.

Il convient toutefois de préciser que si un certain nombre de fonctionnaires et de policiers ont fait l'objet d'une enquête, c'est parce que les meetings politiques évoqués dans le rapport du Secrétaire général ont duré deux jours consécutifs, l'un étant un jour ouvré, et qu'ils se sont donc tenus durant les heures de travail, alors que les policiers étaient en uniforme.

À cet égard, j'aimerais également signaler qu'après l'adoption de la Loi sur la fonction publique, qui fixe le code de conduite ainsi que les règles et

procédures disciplinaires, des formulaires et des manuels ont été élaborés et parachevés, avec l'aide précieuse de conseillers du PNUD, afin de mieux faire comprendre et de diffuser le texte de cette Loi. Un important programme de diffusion est en cours de préparation; y participeront différentes institutions de l'État, dont le Ministère de la gestion de l'État, l'Inspecteur général, le Conseiller aux droits de l'homme et le Conseiller aux affaires de la femme du Cabinet du Premier Ministre, ainsi que des parlementaires et des membres de la société civile.

S'agissant de la société civile, permettez-moi de centrer mon exposé sur la coopération entre l'Église catholique et le Gouvernement en vue d'instiller une culture de valeurs éthiques et morales dans laquelle la transparence et la responsabilité ne seront pas de simples slogans à la mode. Ensemble, le Gouvernement, l'Église, la présidence et le Parlement national façonnent une nouvelle alliance pour revitaliser nos valeurs culturelles et nos croyances. Le programme de l'Église a été lancé lors de l'ordination de Don Alberto Ricardo, évêque de Dili, le 2 mai 2004. Le programme s'inspire de la doctrine sociale de l'Église, et vise à assurer la participation des femmes, la prévention du VIH/Sida et de la violence familiale, ainsi qu'une planification familiale responsable où l'éducation et les valeurs morales jouent un rôle crucial.

Pour ce qui est des tensions dans la mosquée de Dili, il convient de signaler que la mosquée a été construite par la communauté musulmane timoraise, à laquelle elle appartient, et qu'elle est illégalement occupée depuis le « septembre noir » de 1999; elle est depuis lors une source de problèmes. Aujourd'hui, il y a près de 300 immigrants clandestins sans papiers qui vivent à l'intérieur de la mosquée. J'ai le plaisir de signaler que les tensions ont considérablement diminué, grâce au professionnalisme de notre police, qui travaille de concert avec le conseiller aux droits de l'homme auprès du Premier Ministre et avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et grâce à la tolérance de mon gouvernement.

Tous les étrangers clandestins qui occupent la mosquée ont reçu du Gouvernement instruction de se présenter au Ministère de l'immigration et de fournir leurs papiers aux autorités pour vérification. Ceux qui n'en détiennent pas sont tenus d'entrer en contact avec leurs ambassades respectives. Pour leur faciliter la tâche, le Gouvernement a prorogé le délai. Ceux qui ne sont pas en possession des papiers requis courent le risque de se voir expulsés; les demandes de visas permanents seront traitées au cas par cas et conformément aux lois du Timor-Leste. Le règlement de cette question permettra aux Musulmans timorais d'exercer leur droit constitutionnel et fondamental qu'est la liberté de religion, un droit qui, jusqu'à présent, a été compromis du fait de l'occupation de la mosquée par ces immigrants clandestins.

Je suis également heureuse d'informer les membres du Conseil que la loi portant organisation de la police nationale du Timor-Leste et la loi portant organisation des forces armées timoraises ont été entérinées et promulguées par le Président et qu'elles sont entrées en vigueur. La loi sur le code de conduite, les règles et procédures disciplinaires de la police nationale a également été entérinée par le Conseil des ministres et devrait être promulguée par le Président et publiée au journal officiel jeudi de cette semaine au plus tard. Comme il a été indiqué, ces lois sont très importantes pour le maintien de l'ordre public, car elles définissent clairement le rôle de la police et des forces armées, en particulier concerter des dispositions prises pour soutenir le pouvoir civil.

Nous voudrions remercier l'Ambassadeur Sharma pour sa présentation éclairée du rapport du Secrétaire général (S/2004/333). Nous avons travaillé en étroite collaboration avec lui et nous sommes profondément en accord avec ses paroles. Comme il a déjà été dit, nous avons connu de bons moments et de moins bons moments. L'Ambassadeur Sharma connaît nos épreuves et nos souffrances et nous a aidés à y faire face avec solidarité, sagesse et détermination. Nous regrettons qu'il quitte le Timor-Leste à la fin du présent mandat de la MANUTO. Nous lui souhaitons l'avenir le meilleur et sommes convaincus qu'il réussira dans ses futures entreprises.

Nous sommes également convaincus que le Secrétaire général désignera un représentant spécial expérimenté pour lui succéder, comme il l'a fait en choisissant l'Ambassadeur Sharma pour suivre la voie tracée par Sergio Vieira de Mello, au souvenir duquel nous rendons une fois de plus hommage. Comme c'est la première fois que je m'adresse au Conseil de sécurité, je voudrais reconnaître la précieuse contribution que Sergio a apportée à notre nation. Pour moi, il était l'un des nôtres.

Je conviens qu'il reste encore beaucoup à faire pour mettre sur pied une société fondée sur le respect de la primauté du droit. La création d'un service de police au professionnalisme sans faille, impartial, responsable et réceptif est un élément important, tout comme l'est la mise sur pied du pouvoir judiciaire. Je suis convaincue que les membres apprécieront le fait qu'indépendamment de l'importance de ces objectifs, nous ayons travaillé dans des délais très serrés, à toute vitesse. C'est dans cette perspective qu'il faut considérer les résultats.

Je suis sûre que grâce au déploiement de conseillers techniques de la police, à la fourniture de juges mentors et au programme d'assistance aux structures administratives essentielles et au système judiciaire, l'appui des Nations Unies contribuera à la réalisation de nos objectifs. Ces responsables, en oeuvrant de concert avec leurs homologues timorais et conscients des sensibilités culturelles et des besoins de notre pays, bénéficieront de notre coopération illimitée dans le but de réaliser nos objectifs communs.

Je suis reconnaissante à la communauté internationale d'avoir compris la nécessité de maintenir un petit contingent militaire chargé d'assister la police et les forces militaires en cas d'urgence, pour préserver et rétablir la paix fragile qui existe actuellement.

Le Timor-Leste entretient avec ses voisins de très bonnes relations. Nous apprécions la bonne volonté dont l'Indonésie fait preuve à tous les niveaux vis-à-vis du Timor-Leste, et en particulier les efforts que déploient les dirigeants indonésiens pour régler les questions en suspens. Néanmoins, des individus et des groupes hostiles à nos intérêts existent encore. Nous avons la certitude que le soutien de la communauté internationale, axé sur le retour des réfugiés, la promotion de la réconciliation et du développement économique et social, produira des effets concrets et permettra de réduire ces menaces. Je tiens à souligner que la conclusion de l'accord sur la démarcation des frontières terrestres entre l'Indonésie et le Timor-Leste et une mise en œuvre rapide des accords visant à permettre aux habitants de part et d'autre des zones frontalières d'entretenir des liens contribueraient à ce processus. Malgré la volonté politique et la détermination des deux parties, nous n'avons pas pu conclure d'accord dans les délais qui nous étaient impartis, en raison d'un problème technique. Le Timor-Leste intensifiera ses efforts, en coopération avec l'Indonésie, afin de conclure un accord avant la fin juin 2004.

Les négociations sur notre frontière maritime avec l'Australie ont commencé avec une première série de négociations officielles à Dili. La position de mon gouvernement sur la question est claire et simple : nous sommes en droit d'avoir une frontière maritime juste et équitable avec nos deux voisins, l'Australie et l'Indonésie; et nous sommes guidés par les principes de droit international et par la jurisprudence.

Entre le Timor-Leste et l'Australie, dans une région beaucoup plus proche de nos côtes, existent de vastes réserves de pétrole et de gaz. Un règlement juste et équitable de la question permettrait à notre pays de bénéficier de meilleurs soins de santé, d'une meilleure éducation et de l'indépendance économique, grâce à l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous savons que le droit international est de notre côté et nous pensons que l'Australie, un des pays les plus riches du monde, pays voisin et ami, trouvera le moyen de respecter la justice et les principes démocratiques.

Je dois insister sur la nécessité de continuer de recevoir un appui important de nos partenaires de développement, afin de pouvoir surmonter les énormes défis auxquels notre nation est confrontée. Aucun effort en vue d'une gouvernance éclairée ne saurait aboutir si nous ne progressons pas également sur le front économique, si la qualité de vie ne s'améliore pas de façon visible et si des emplois ne sont pas créés. La communauté internationale doit contribuer à faire en sorte que les investissements réalisés pour renforcer notre capacité de gouverner de manière autonome soient un tremplin vers la prospérité.

Nous voudrions remercier le Secrétaire général d'avoir présenté plusieurs mécanismes et conditions, notamment la nomination d'homologues timorais, permettant de tirer le plus grand parti possible de l'assistance apportée par la communauté internationale par l'intermédiaire du Conseil de sécurité. Nous apprécions ces conseils et nous poursuivrons nos efforts dans ce sens. On aura noté que, ces derniers mois, d'importants progrès ont été enregistrés à cet égard et que nombre des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général ont été suivies d'effet. Toutefois, je voudrais insister sur le fait que, dans la pratique, on ne peut pas courir avant de savoir marcher.

Même si nous n'avons nullement l'intention de nous reposer sur nos lauriers, des progrès supplémentaires dans les domaines de la bonne gouvernance et du développement politique exigeront une croissance économique et un développement social substantiels. Je suis sûre que le Timor-Leste continuera de bénéficier de l'appui et de l'aide de la communauté internationale à cet égard, afin de faire en sorte que cette réussite soit durable et que nous puissions tous, ici, continuer d'en être fiers.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Singapour.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous voudrions, nous aussi, nous associer à nos collègues qui ont condamné l'attentat à la bombe qui a eu lieu à Grozny. Nous exprimons nos condoléances aux familles des personnes qui ont perdu la vie et notre solidarité à tous ceux qui ont été blessés.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité donne, une fois de plus, l'occasion aux pays intéressés qui ne sont pas membres du Conseil de faire part de leur point de vue sur cette question importante. Je voudrais rapidement remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, pour leur dernier rapport sur la question (S/2004/333). Je voudrais aussi m'associer au Ministre d'État Ana Pessoa Pinto et rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur Kamalesh Sharma pour le travail qu'il a accompli. J'étais présent dans cette salle lorsqu'il a été nommé. Nous n'avions alors nullement la certitude que la situation serait aussi bonne qu'elle l'est aujourd'hui. Nous devons à l'Ambassadeur Sharma un tribut spécial de gratitude pour les succès enregistrés. Nous lui souhaitons plein succès.

Je serai bref, dans la mesure où la position de Singapour concernant cette question est bien connue. La dernière séance publique du Conseil sur le Timor-Leste a eu lieu il y a seulement trois mois. À cette occasion, nous avons entendu la quasi-totalité des intervenants se déclarer favorable à une prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Leste (MANUTO) pour une nouvelle phase de consolidation d'un an. Si certains progrès ont été enregistrés depuis février, il reste indéniable que le Timor-Leste continuera de nécessiter une assistance dans plusieurs domaines après mai 2004, si l'on veut que les résultats obtenus jusqu'à maintenant soient durables. Sans l'appui continu de l'ONU et du reste de la communauté internationale, la marche du Timor-Leste vers l'autosuffisance pourrait bien être compromise.

Une nouvelle fois dans son rapport, le Secrétaire général formule un plaidoyer fort convaincant en faveur de la prorogation de la Mission, qui verrait son mandat modifié et ses effectifs internationaux actuels sensiblement réduits, tombant à 700 membres environ. Singapour appuie pleinement les recommandations du Secrétaire général, et nous exhortons le Conseil à les appuyer et à les entériner, lui aussi. Il est essentiel que nous fassions en sorte que le Secrétaire général obtienne les ressources qu'il demande pour les trois grands programmes proposés, afin de permettre au Timor-Leste d'atteindre le seuil critique de l'autosuffisance. Ce nouvel investissement semble relativement modeste, compte tenu de l'ampleur de la tâche à accomplir et de la différence qu'il pourrait faire.

Je voudrais, ici, ajouter que Singapour appuie vigoureusement la proposition de déployer un groupe d'intervention international composé de 125 gendarmes, en plus de la force de 310 militaires qui a déjà été proposée, afin de former une force de sécurité composée de deux éléments. Compte tenu des difficultés qui risquent en permanence de surgir en matière de sécurité, le déploiement complémentaire d'un groupe de gendarmerie et d'une force militaire donnerait à la MANUTO la possibilité d'aider le Gouvernement timorais à régler toute une série de problèmes sécuritaires, alors même que le pays continue d'édifier ses propres capacités dans ce domaine.

Comme le Ministre d'État l'a dit, il y a seulement quelques minutes, nous devons prendre garde à ne pas nous montrer trop confiants ou trop hâtifs et faire attention de ne pas retirer prématurément notre assistance au Timor-Leste. La fragilité des progrès enregistrés jusqu'à présent ne saurait être sous-estimée. Il nous faut donc maintenir le cap et faire en sorte que soient consolidés les résultats obtenus jusqu'à maintenant et que soient jetées les bases solides du développement futur du Timor-Leste.

Ce matin, j'ai entendu l'Ambassadeur Sharma dire que le succès se mesure à l'échelle du temps. J'ai

également écouté vos observations sur ce point, Monsieur le Président. Mais je voudrais ajouter ici que la continuation de cette réussite et le fait qu'elle soit perçue comme telle constituent un atout précieux pour le Conseil de sécurité. À un moment où le Conseil doit s'inquiéter de sa place dans le monde, il est bon qu'il puisse continuer de compter sur une réussite comme celle enregistrée au Timor-Leste. Il s'agit d'une responsabilité à laquelle, nous l'espérons, le Conseil ne se soustraira pas.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Irlande.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Le Ministre des affaires étrangères de l'Irlande, M. Brian Cowen, s'exprimant en sa qualité de Président du Conseil de l'Union européenne, a condamné hier l'attentat terroriste perpétué lors des célébrations de la Journée de la Victoire au stade Dynamo de Grozny. Le Ministre Cowen a déclaré :

> « Je condamne sans réserve cet effroyable acte de terreur dans un stade bondé qui a coûté la vie à tant de personnes, y compris le président de la République tchétchène, M. Kadyrov. Je tiens à exprimer mes condoléances aux familles de toutes les victimes de cet acte terrible. Aucune cause politique ne saurait justifier le terrorisme. »

Puisque c'est la première fois, ce matin, que j'ai l'occasion de m'adresser au Conseil durant ce mois de mai, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Allemagne, de la manière remarquable dont lui et sa délégation ont assuré la présidence au mois d'avril. Avec votre permission, Monsieur le Président, je tiens également à souligner que cette déclaration de l'Union européenne au Conseil de sécurité, ce matin, est la première depuis l'élargissement de l'Union, le 1er mai.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats – la Bulgarie, la Roumanie, et la Turquie; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels à l'adhésion – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro; ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite d'avoir l'occasion d'exprimer, une fois de plus, son soutien aux réalisations remarquables du peuple timorais depuis l'indépendance, et ce, avec l'assistance de l'ONU, l'appui du Conseil de sécurité et l'engagement de la communauté internationale dans son ensemble. À cet égard, je voudrais rappeler et mentionner la dernière déclaration du Conseil de l'Union européenne concernant le Timor-Leste, prononcée dans cette salle le 20 février 2004.

L'Union européenne appuie les efforts du Gouvernement timorais pour consolider les institutions politiques, promouvoir le développement socioéconomique du pays et défendre l'État de droit tout en édifiant une nation nouvelle. L'Union européenne se félicite tout particulièrement du fait que la situation en matière de sécurité est restée généralement calme, que les bonnes relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie se poursuivent, que la consolidation de l'administration publique du pays a continué d'enregistrer des progrès, que la Commission accueil, vérité et réconciliation continue d'apporter une solution au niveau communautaire pour les délits les moins graves commis dans le cadre du conflit politique et que la force de police nationale a assumé la responsabilité des opérations policières de routine dans l'ensemble du pays.

En outre, et pour ce qui est de mettre fin à l'impunité et de promouvoir une culture de responsabilité et de transparence, l'Union européenne note avec intérêt que le processus de poursuite des personnes accusées de crimes graves continue. L'Union européenne continuera de suivre de près les procès qui auront lieu à cet égard à Dili et à Jakarta.

Il reste beaucoup à faire dans ces domaines et, bien que la responsabilité principale d'une transition réussie incombe aux Timorais eux-mêmes, la communauté internationale doit fournir son aide pour consolider les progrès si manifestes réalisés au Timor-Leste. À ce titre, l'Union européenne attend avec impatience la conférence des partenaires du développement prévue pour le 19 mai à Dili.

L'Union européenne reconnaît qu'un élément critique du succès actuel a été le travail acharné fourni par les hommes et les femmes de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Nous saluons leur dévouement, ainsi que les pays qui ont appuyé leurs efforts. L'Union européenne rappelle le conseil donné par le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Kamalesh Sharma, à savoir que la communauté internationale devrait examiner avec soin l'achèvement du retrait de la MANUTO tout en faisant le bilan des acquis, en réfléchissant sur les tâches à accomplir et en décidant de la meilleure façon de satisfaire les besoins légitimes du Timor-Leste après mai 2004.

À cet égard, l'Union européenne remercie le Secrétaire général de son dernier rapport et de son évaluation de la situation actuelle au Timor-Leste. L'Union européenne se félicite de l'évaluation faite dans le rapport, à savoir que les progrès extraordinaires qui ont été réalisés ne laissent aucun doute que le transfert des responsabilités se fera comme prévu au Timor-Leste. L'Union européenne se félicite tout particulièrement des progrès réalisés pour ce qui est de l'adoption d'une législation pour les principales institutions publiques.

En dépit des progrès réalisés à ce jour, l'Union européenne convient, avec le Secrétaire général, qu'une aide supplémentaire sera nécessaire pour consolider les acquis. C'est pourquoi une présence continue mais modifiée de la MANUTO semble nécessaire. L'Union européenne attend avec intérêt le résultat de l'examen par le Conseil de sécurité de l'analyse du Secrétaire général et de sa recommandation en vue d'une prorogation de la MANUTO pour une phase de consolidation d'une année, en en modifiant, comme il se doit, le mandat et la composition.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Irlande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je lui donne la parole.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes condoléances les plus sincères au Gouvernement de la Fédération de Russie pour les victimes, y compris le Président Kadyrov, de l'attentat à la bombe commis dans la République de Tchétchénie le 9 mai. L'on ne saurait tolérer de tels actes de terrorisme.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé très complet.

Le Timor-Leste célèbrera bientôt le deuxième anniversaire de son indépendance. Au vu des événements de ces dernières années, le Gouvernement japonais est très heureux de constater que le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste ont œuvré ensemble à l'édification, pierre par pierre, des fondations d'un nouvel État indépendant né des affres de la guerre, avec l'aide de la communauté internationale, en particulier de l'ONU et des parties intéressées, notamment l'Indonésie. Le rôle de l'ONU a été particulièrement important. Le Japon remercie sincèrement encore de leurs contributions l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) sous l'égide de feu Sergio Vieira de Mello et de l'Ambassadeur Kamalesh Sharma.

En tant que nation de la région de l'Asie et du Pacifique, le Japon attache une importance particulière à la stabilité et au développement du Timor-Leste et il a consacré de nombreux efforts à la réalisation de ces objectifs. Nous nous réjouissons donc de voir que le Timor-Leste a réalisé de tels progrès après avoir fait un si long voyage sur la voie de l'indépendance. En même temps, mon gouvernement estime que la communauté internationale doit continuer à aider le Timor-Leste afin de consolider les acquis en faveur de la paix et du développement. D'une manière plus concrète, nous croyons qu'il est extrêmement important de veiller à ce que les réalisations précieuses qui ont commencé à voir le jour dans les domaines de la paix, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et du développement prennent racine et perdurent, et nous pensons que l'ONU a encore un rôle important à jouer dans ce sens.

De ce point de vue, le Gouvernement japonais se félicite de la proposition du Secrétaire général en vue de proroger le mandat de la MANUTO d'une phase de consolidation d'une année, tout en précisant quelles tâches sont vraiment nécessaires. Au cours de la dernière séance du Conseil de sécurité sur la question, les États Membres ont exprimé diverses opinions en réponse à la proposition du Secrétaire général, et les parties prenantes, y compris le Japon, sont restées en contact étroit avec le Secrétariat pour trouver un consensus. Mon gouvernement est convaincu que la

communauté internationale pourrait approuver cette proposition à l'unanimité.

Ce que la communauté internationale a accompli au Timor-Leste depuis que l'ONU y a assumé l'administration transitoire peut être considéré comme une véritable réussite. Mais pour que ce succès aille jusqu'au bout, la MANUTO doit achever ses activités et réaliser ses objectifs au cours de cette dernière année. Il faut donc passer pendant cette période de la transition de la phase des opérations de maintien de la paix pour le règlement du conflit à la phase suivante des activités de développement par le biais des voies bilatérales ou des institutions internationales pertinentes.

Le Timor-Leste quant à lui doit reconnaître que ce sera là la dernière année d'assistance active de la part de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies, et il devra redoubler d'efforts pour s'assurer qu'il pourra être autonome. À cet égard, l'examen de la taille de la MANUTO, qui doit se faire à la fin de l'année sur la base des progrès réalisés à ce moment-là par rapport au mandat initial, devrait être dûment mené à bien.

Pour aider le Timor-Leste à se mettre sur pied, le Japon a promis – et fournit régulièrement – une aide d'un montant de 60 millions de dollars pendant les trois premières années suivant l'indépendance, en se concentrant en particulier sur la consolidation de la paix et la remise en état de trois domaines clés : l'agriculture, les infrastructures et la mise en valeur des ressources humaines. Nous avons été heureux d'apprendre que les routes et les ponts construits et réparés par le Groupe de génie de nos forces d'autodéfense bénéficient au peuple du Timor-Leste. Nous prévoyons également de donner le matériel du Groupe de génie, y compris divers types de véhicules, au Gouvernement du Timor-Leste, en espérant qu'il lui sera utile. Mon gouvernement s'efforce également de procéder à un transfert de technologie en apprenant à des employés gouvernementaux à utiliser, entretenir et gérer le matériel et l'équipement donnés. Nous pensons que ce type d'aide est conforme aux besoins du Timor-Leste tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Secrétaire général.

Le Japon a donc consacré de l'énergie, par le biais des activités du Groupe de génie des forces d'autodéfense et par le biais de l'aide publique au développement, au développement du Timor-Leste. Mais il reste encore beaucoup de domaines où l'aide de la communauté internationale est nécessaire. C'est pourquoi mon gouvernement juge indispensable que la communauté internationale continue d'aider le Timor-Leste dans les domaines où une telle aide est encore nécessaire par le biais d'activités soigneusement coordonnées de l'ONU et des contributions bilatérales.

Enfin, je tiens à souligner encore une fois l'importance de cette période finale d'un an pour le Timor-Leste. Le Gouvernement japonais est convaincu que, grâce aux efforts de la MANUTO et du peuple du Timor-Leste, sous la direction de dirigeants avisés, la stabilité et les bases du développement de ce pays seront renforcées et l'opération de maintien de la paix des Nations Unies mènera à bien sa mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Nambiar (Inde) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement indien a condamné fermement l'attentat terroriste odieux perpétré à Grozny, qui a coûté la vie au Président de la République tchétchène (Fédération de Russie) et à d'autres personnes. En cette occasion tragique, nous exprimons nos condoléances à la population et au Gouvernement de la Fédération de Russie,ainsi qu'aux familles en deuil.

Monsieur le Président, nous vous félicitons pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je saisis également cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Gunter Pleuger, de l'Allemagne, pour la compétence avec laquelle il a dirigé le Conseil pendant le mois d'avril fertile en événements.

Il y a presque deux ans que le Timor-Leste est devenu indépendant. Cette période a été marquée par des progrès rapides pour le Timor-Leste, qui est sorti d'un conflit pour s'affirmer avec confiance en tant que nouveau membre de la communauté internationale. Dans une ère de plus en plus caractérisée par une conflagration et des conflits mondiaux, le succès de cette entreprise de consolidation de la paix dirigée par l'ONU inspire optimisme et espoir pour l'avenir. Nous sommes heureux de voir la Ministre d'État Ana Pessoa Pinto prendre part à la présente séance du Conseil.

L'appui global de la communauté internationale – essentiellement sous forme d'assistance au développement politique et socioéconomique, à la consolidation des capacités et à la sécurité – a

contribué à aider le Timor-Leste à prendre place en tant qu'État viable au sein de la communauté internationale. Ce processus doit être consolidé. L'Inde appuie la recommandation du Secrétaire général, qui figure dans son rapport daté du 29 avril 2004 (S/2004/333), aux termes de laquelle la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) serait prorogée pour une nouvelle période de douze mois pour permettre au Timor-Leste d'atteindre le seuil critique de l'autosuffisance.

Les trois vastes programmes que le mandat prorogé de l'ONU faciliterait semblent pleinement justifiés, vu la taille réduite de la Mission et la nécessité de conduire à un aboutissement solide et logique l'une des entreprises les plus réussies de consolidation de la paix après un conflit que l'ONU ait menées ces dernières années. Nous notons dans le rapport du Secrétaire général que le programme I d'appui à l'administration publique et à la justice serait entrepris par 58 experts civils; le programme II d'appui au renforcement du maintien de l'ordre serait mené par 157 conseillers de la police civile; et le programme III d'appui à la sécurité et à la stabilité du Timor-Leste serait effectué à l'aide de 42 officiers de liaison militaires, 310 anciens militaires et 125 gendarmes.

Ces mesures d'appui supposent une présence internationale minimale et tronquée. Le Secrétaire général a noté dans son rapport que les progrès extraordinaires qui ont été accomplis ont permis de réduire rapidement la présence internationale sur le terrain et ne laissent aucun doute sur la dynamique du transfert des responsabilités au Timor-Leste.

Nous estimons que c'est à juste titre que le Secrétaire général conseille au Timor-Leste et à ses dirigeants éclairés de développer et d'appuyer les acquis obtenus en tirant pleinement parti de l'assistance offerte et en arrêtant des décisions réalistes au moment voulu. Parmi les questions critiques qui doivent être réglées au plus tôt par le Gouvernement du Timor-Leste figurent l'adoption d'une législation nécessaire à la création des institutions publiques clefs, la préparation des élections locales avec l'inscription des électeurs et autres arrangements logistiques, des mesures visant à renforcer le développement économique et l'autosuffisance, et la consolidation des institutions timoraises chargées de la sécurité.

La communauté internationale ne peut rester engagée en permanence. Le rôle et l'assistance de l'ONU au Timor-Leste devront céder la place à des capacités et à une confiance accrues en matière de gouvernance. L'assistance multilatérale au niveau actuel devra également être progressivement remplacée par la coopération bilatérale et régionale.

La relation entre l'Inde et le Timor-Leste est caractérisée par des liens bilatéraux extrêmement étroits marqués par une pleine compréhension et par le soutien de chaque pays aux préoccupations de l'autre. Nous nous félicitons de l'accession du Timor-Leste à l'indépendance en mai 2002 et avons suivi avec un vif intérêt ses efforts couronnés de succès vers la consolidation d'institutions démocratiques et le développement économique. Nous avons prêté notre concours au développement socioéconomique du Timor-Leste par le biais de programmes bilatéraux de formation technique en matière de consolidation des capacités, d'enseignement universitaire et par l'envoi d'experts en développement rural. Nous saisissons cette occasion pour féliciter les dirigeants timorais de leur attachement ferme et exemplaire à la démocratie et de leur gouvernance transparente et responsable, ce qui a grandement facilité l'édification de la nation.

Le maintien de la coopération et des bonnes relations entre le Timor-Leste et ses voisins, en particulier l'Indonésie, est important non seulement pour l'harmonie au sein de la région, mais également dans l'intérêt plus large de la coopération Sud-Sud. La détermination manifestée par les dirigeants du Timor-Leste et de l'Indonésie de forger des relations harmonieuses et de bon voisinage doit se traduire dans la pratique par la conclusion d'accords sur la frontière terrestre, le règlement des problèmes liés aux réfugiés et l'offre de possibilités socioéconomiques aux groupes de population vivant de part et d'autre de la frontière.

Pour terminer, je souhaite m'associer à d'autres délégations pour rendre un hommage particulier à l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, le regretté Sergio Vieira de Mello, et au Représentant spécial actuel, M. Kamalesh Sharma, pour leur direction compétente et dévouée. Nous rendons également hommage aux membres de la MANUTO et de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental pour leurs contributions exceptionnelles. Leurs actions sont comme un phare éclatant qui inspire la communauté internationale à l'heure même où l'ONU persévère dans ses efforts pour faire progresser la paix et le développement dans d'autres parties de ce monde troublé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je commencerai par associer ma délégation aux condoléances et à la sympathie exprimées à la délégation de la Fédération de Russie pour les pertes tragiques en vies humaines, dont celle du Président Kadyrov, et pour les nombreux blessés dus à l'attentat à la bombe de Grozny.

Je voudrais également saluer la présence de la Ministre d'État Ana Pessoa Pinto et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamalesh Sharma, que je remercie de son importante déclaration.

Ma délégation est toujours heureuse de prendre part aux débats du Conseil de sécurité consacrés à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), dont le mandat expire dans 10 jours.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2004/333), dans lequel il constate que la relation entre le Timor-Leste et l'Indonésie a continué de bénéficier de l'attachement à la coopération manifestée aux niveaux politiques les plus élevés. Dès le début, les dirigeants des deux nations ont convenu de coopérer sur la base de politiques de réconciliation et tournées vers l'avenir – démarche visionnaire et réaliste qui a bien servi les intérêts des deux nations. Cela a conduit à rétablir la paix dans la région et a permis au Timor-Leste et à l'Indonésie de faire porter leurs efforts sur le développement et sur la meilleure façon de servir les intérêts de leurs peuples.

Ma délégation considère que le ferme attachement des dirigeants nationaux des deux pays à la démarche prospective qu'ils se sont engagés à suivre sera extrêmement utile pour résoudre tous les problèmes que nous rencontrons ou que nous pourrons rencontrer à l'avenir. Cela a été dit une nouvelle fois et réaffirmé par les Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et du Timor-Leste, à leur réunion à Bali il y a seulement deux jours.

Dans son rapport, le Secrétaire général recommande au Conseil de sécurité de proroger la MANUTO pour une nouvelle période de douze mois, décrite comme une phase de consolidation, pour permettre à la Mission de soutenir, renforcer et exploiter les acquis obtenus jusqu'ici au Timor-Leste. Ma délégation ne voit aucune objection à ce que cette recommandation soit faite au Conseil. En fait, comme par le passé, nous sommes ravis d'offrir notre soutien aux politiques qui permettront au Timor-Leste de réaliser les plus grandes avancées possibles dans les délais les plus brefs possibles.

L'Indonésie, dans la limite de ses capacités réduites de pays en développement, a contribué modestement au développement économique du Timor-Leste, sous diverses formes concrètes. L'Indonésie aimerait exhorter les membres de la communauté internationale, et en particulier les pays développés, à redoubler d'efforts et à accroître leur assistance aux activités de développement économique du Timor-Leste.

Il y a d'autres questions dans le rapport sur lesquelles nous aimerions faire des observations. Concernant la question de la frontière, le paragraphe 11 du rapport, tout en reconnaissant l'importance des travaux techniques réalisés, fait également allusion au fait que l'accord sur la délimitation de la frontière reste difficile à trouver, et que l'on attend une nouvelle contribution de l'Indonésie. Ce point de vue à notre sens inexact et partial procède d'un manque de compréhension de la question.

Je tiens à informer le Conseil que le sous-comité technique chargé de la démarcation des frontières et de la réglementation au sein de la Commission commune des frontières a tenu, depuis décembre 2001, 11 réunions, chacune précédée d'une enquête conjointe sur le terrain. L'Indonésie a toujours appuyé toutes les activités visant à trouver une solution au problème de la délimitation des frontières entre elle et le Timor-Leste et tous les types d'activité communautaire le long de la frontière.

Au sujet du paragraphe 12, consacré à la question de la gestion de la frontière et de la réglementation de l'activité économique, je voudrais également informer le Conseil de l'existence de deux accords : le dispositif sur la traversée des frontières dans le cadre d'activités traditionnelles et sur les marchés réglementés et les dispositifs techniques pour la coordination des mesures visant à faciliter la circulation des personnes et de leurs effets personnels entre l'enclave d'Oecussi et les autres parties de Timor-Leste. À ce stade, l'Indonésie attend le bon vouloir de son partenaire pour commencer à appliquer ces accords.

S'agissant du paragraphe 13, sur le problème de ce que l'on appelle les anciens réfugiés, je tiens à réaffirmer avant tout qu'il n'y a plus eu de réfugiés du Timor-Leste en Indonésie depuis décembre 2002, date à laquelle plus de 200 000 réfugiés sont retournés volontairement au Timor-Leste. D'après le processus de recensement mené par le Gouvernement indonésien d'août à novembre 2003, il ressort qu'environ 125 000 Timorais de l'Est vivent dans neuf provinces et 61 districts répartis sur toute l'Indonésie. Sur ce chiffre, 113 personnes ont décidé de rentrer au Timor-Leste et le Gouvernement les aidera en ce sens. En outre, sur les 125 000 autres personnes qui vivent en Indonésie, 28 000 habitent dans la province de Nusa Tenggara Est, au Timor occidental, mais pas dans des camps, comme le laisse à penser le rapport. Elles ont choisi de rester en Indonésie comme citoyens du pays et se verront proposer une réinstallation ailleurs en Indonésie. Toutefois, le Gouvernement sera prêt à accorder son aide au cas où ils décideraient de rentrer volontairement, à un moment ou à un autre, au Timor-Leste.

Toujours sur cette question, je dois également attirer l'attention du Conseil sur le fait que le maintien du terme « anciens réfugiés est-timorais » prête à confusion, en laissant croire qu'il existe encore des problèmes de sécurité. Ils ne représentent pas de menace à la sécurité. À cet égard, il convient de noter que le Gouvernement indonésien a pris un certain nombre de mesures importantes en matière de sécurité, dont des rafles des forces armées et de police indonésiennes dans la zone frontalière avec la confiscation d'armes, puis la destruction de ces armes par les autorités, en présence de représentants de la MANUTO. Des vérifications constantes sont également faites par l'appareil de sécurité au Timor occidental.

Je voudrais également appeler l'attention du Conseil sur le fait que le maintien de la phase 5 de sécurité imposée unilatéralement depuis 2000 au Timor occidental, et qui n'a plus cours et est devenue inutile, empêche l'accès des organisations non gouvernementales et des organismes internationaux à cette zone ainsi que leurs opérations et entrave l'acheminement de leurs programmes humanitaires. De fait, aucun incident aux frontières n'a été signalé depuis 2001, ce qui démontre clairement que la sécurité s'est améliorée le long de la frontière.

Concernant la question des enfants timorais isolés, les Gouvernements indonésien et est-timorais, en l'absence du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, prennent pleinement en charge la situation, en coopération, afin que cette question soit résolue dans l'intérêt des enfants touchés.

Enfin, ma délégation veut croire que le Conseil tiendra compte des progrès continus enregistrés dans les relations bilatérales entre l'Indonésie et le Timor-Leste, ainsi que dans la stabilisation de la situation en matière de sécurité le long de nos frontières, sachant que depuis 2001 il n'y a eu aucun problème dans la zone. Comme le Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, M. Ramos Horta, l'a dit à juste titre dans sa déclaration au Conseil du 20 février 2004, « Évidemment, nous ne prévoyons aucune menace extérieure. » (*S/PV. 4913, p. 22*).

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande, à qui je donne la parole.

M. Mackay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux condoléances qui ont été adressées à la Fédération de Russie à l'occasion de l'attentat terroriste à la bombe récemment survenu à Grozny.

Je voudrais également, d'emblée, saluer la présence de Madame la Ministre d'État Ana Pessoa Pinto, que nous sommes très heureux de voir à nos côtés au Conseil aujourd'hui, ainsi que du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamalesh Sharma, dont nous saluons très chaleureusement et apprécions vivement l'impulsion à la tête de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Il est particulièrement bien venu qu'ils aient pu tous les deux se joindre à nous aujourd'hui, alors que nous nous penchons sur ce qui a été réalisé au Timor-Leste et sur les tâches restantes. Les objectifs de l'Ambassadeur Sharma et ceux de ceux de l'équipe qu'il encadre ont incontestablement contribué à un partenariat véritable entre les Nations Unies d'une part et le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste d'autre part.

La Nouvelle-Zélande appuie vigoureusement la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MANUTO pour une période supplémentaire de 12 mois. La réduction des effectifs et la modification prévue du mandat présentés dans le rapport du Secrétaire général (S/2004/333) sont, à

notre avis, judicieux et pertinents pour une phase finale de consolidation.

Nous sommes particulièrement satisfaits de l'accent mis sur le travail entrepris par le Groupe des infractions graves. Il s'agit en effet d'une composante essentielle de la Mission de l'ONU et nous nous félicitons de ce que le Conseil continue de soutenir le principe que ceux qui ont commis des crimes graves ne doivent pas bénéficier de l'impunité. Nous félicitons le Groupe des infractions graves des progrès enregistrés cette année et de sa détermination à poursuivre une stratégie destinée à concentrer les ressources sur les procès et sur la défense afin de mener à bien son programme de travail d'ici le 20 mai 2005.

Le règlement des questions judiciaires en suspens est également l'un des objectifs des travaux menés parallèlement par la Commission accueil, vérité et réconciliation du Timor-Leste, que la Nouvelle-Zélande appuie vigoureusement et auxquels elle a contribué à hauteur de 1,2 million de dollars néo-zélandais au cours de l'année écoulée.

Deux autres aspects du dernier rapport du Secrétaire général méritent à notre avis que nous nous y arrêtions brièvement. Premièrement, l'élaboration de la composante sécurité et stabilité de la MANUTO offre un tableau clair et utile de la composition et des fonctions de celle-ci, et nous apprécions que l'on ait si bien fait correspondre les capacités aux besoins concrets sur le terrain. Deuxièmement, le rapport met en exergue l'approfondissement des relations bilatérales entre le Timor-Leste et l'Indonésie, également souligné il y a quelques instants par l'Ambassadeur Jenie dans la déclaration qu'il vient de faire au Conseil. À l'évidence, nous ne pouvons tous que nous féliciter de l'attention qu'accordent les deux parties au développement de ces importantes relations.

Enfin, nous saluons la détermination et l'impulsion manifestées par le Timor-Leste, alors que la Mission des Nations Unies entre dans sa phase finale de consolidation. En tant que voisin régional et ami du Timor-Leste, la Nouvelle-Zélande continuera, par le biais des mécanismes multilatéraux et bilatéraux, d'appuyer le Timor-Leste dans sa progression vers l'autonomie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Portugal.

M. De Santa Clara Gomes (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour condamner l'attentat à la bombe survenu à Grozny et présenter mes condoléances aux familles des victimes.

Je remercie le Secrétaire général de son dernier rapport sur la situation au Timor-Leste, et son Représentant Spécial Kamalesh Sharma et son équipe de leur excellent travail et des résultats obtenus à ce jour. J'adresse des remerciements tout particuliers à M. Kamalesh Sharma, qui a accompli un travail formidable à Dili au cours des deux dernières années. Je salue également la présence de la Ministre Ana Pessoa Pinto et la remercie de sa précieuse contribution à ce débat.

Le Portugal s'associe à l'intervention faite par l'Irlande au nom de l'Union européenne et à celle faite par le Brésil au nom de la Communauté des pays de langue portugaise.

Le Portugal accueille favorablement la recommandation du Secrétaire général de proroger la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) de 12 mois pour une phase de consolidation, avec un effectif réduit et un mandat modifié, afin de permettre l'exécution des tâches essentielles mais aussi de soutenir, de renforcer et de mettre à profit les résultats obtenus à ce jour, et, partant, d'aider le Timor-Leste à atteindre l'autonomie.

Dans ce contexte, je salue les propositions du Secrétaire général concernant les programmes d'appui à l'administration publique et à la justice; au renforcement du maintien de l'ordre; ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité.

Il importe de reconnaître l'importance du maintien de l'aide bilatérale et de souligner la responsabilité de la communauté internationale et du Conseil de sécurité à l'égard du Timor-Leste. À ce sujet, je voudrais signaler que le Portugal a investi, entre 1999 et 2003, pas moins de 300 millions d'euros au titre de l'investissement bilatéral, des programmes d'assistance au développement et de l'aide technique et militaire. Nous sommes disposés à maintenir le niveau actuel de l'aide et nous encourageons les autres pays à faire de même.

Nous constatons avec satisfaction l'évolution continue et notable des relations du Timor-Leste avec ses voisins autour de questions importantes comme

celles des réfugiés et de la délimitation des frontières terrestres et maritimes. Nous ne pouvons qu'encourager le resserrement de ces relations bilatérales avec les pays voisins et le règlement des problèmes en suspens dans un climat d'amitié et de confiance.

Pour terminer, je voudrais rappeler que, comme par le passé, le Portugal reste attaché à la consolidation et à l'essor du Timor-Leste et continue d'adhérer à l'action entreprise à cet effet par l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Australie.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Comme vous le savez, Monsieur le Président, comme toujours, c'est avec grand plaisir que j'interviens devant le Conseil sous votre présidence.

À l'instar des autres orateurs, je voudrais tout d'abord associer les condoléances de l'Australie à celles exprimées à ses amis de la Fédération de Russie suite à la terrible attaque perpétrée le week-end dernier à Grozny. C'est un acte abominable qui caractérise l'époque dans laquelle nous vivons.

Par ailleurs, je souhaiterais à mon tour adresser nos félicitations à notre ancien collègue et ami, Kamalesh Sharma, ainsi qu'à ses collaborateurs pour le travail accompli durant ces deux dernières années au Timor-Leste. Nous leur rendons hommage. Comme l'a indiqué M. Sharma, s'il y a eu de bons et de mauvais moments, il a constamment veillé à maintenir le plus haut degré de professionnalisme, et l'Australie lui en est très reconnaissante.

Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité soit prêt à adopter un projet de résolution qui prorogerait le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) d'un an supplémentaire, jusqu'à mai 2005. À cet égard, l'Australie tient à féliciter le Secrétaire général, le Département des opérations de maintien de la paix ainsi que M. Kamalesh Sharma et ses collaborateurs d'avoir su élaborer avec brio la mission qui prendra le relais de la MANUTO.

Nul ne contestera le fait que le Timor-Leste a réalisé de remarquables progrès durant les premières années de son indépendance. Bien évidemment, ce succès est essentiellement dû à la détermination et aux efforts du peuple timorais. Cela dit, la MANUTO a assuré un rôle d'appui non négligeable. Sa contribution atteste non seulement du dévouement du personnel de la MANUTO mais aussi de l'attention constante du Conseil de sécurité, du travail du Secrétariat et des contributions d'un grand nombre d'États Membres de l'ONU.

À cet égard, la création d'une mission de suivi répond parfaitement aux besoins actuels du Timor-Leste. Cette mission aidera le Timor-Leste à consolider les nombreux résultats obtenus jusqu'ici tout en réglant les problèmes qui apparaissent encore en termes de capacités. Plus précisément, la Mission continuera d'épauler l'administration publique ainsi que les institutions de justice et de sécurité nouvellement créées, qui sont vitales pour l'avenir du Timor-Leste.

L'Australie se réjouit tout particulièrement de la forme prise par l'assistance dans le secteur de la sécurité : celle-ci consistera en une petite force de maintien de la paix et un groupe d'intervention international de 125 personnes, chargé de prêter main forte aux forces de sécurité timoraises en cas d'urgence. De cette façon, l'on disposera de moyens stables et robustes pour assurer la sécurité au Timor-Leste durant l'année à venir.

C'est avec plaisir que nous réaffirmons au Conseil et au Timor-Leste que l'Australie continuera d'apporter un appui important à la MANUTO, notamment en lui fournissant du personnel de maintien de la paix, des officiers de liaison militaire et des conseillers de police.

L'Australie demeure également un important fournisseur d'aide au développement bilatérale au Timor-Leste. Actuellement, l'Australie arrive à la fin du versement de 150 millions de dollars octroyés sur quatre ans au titre de l'aide au développement. Une nouvelle allocation généreuse pour les années à venir sera bientôt annoncée. Conformément à sa promesse d'aider le Timor-Leste à se doter d'institutions robustes et efficaces, l'Australie versera, en partenariat avec le Royaume-Uni, 40 millions de dollars sur quatre ans et demi afin de développer les capacités de la police et du secteur judiciaire timorais. Par ailleurs, l'Australie poursuivra son important programme de coopération dans le domaine de la défense.

Plusieurs délégations, et plus spécialement la Ministre Ana Pessoa Pinto, dont nous saluons nous aussi la venue à New York, ont évoqué l'importance des pourparlers sur la définition des frontières

maritimes du Timor-Leste avec l'Australie et l'Indonésie. Il va sans dire que nous aussi sommes conscients de l'importance de ces négociations. À cet égard, je tiens à rappeler au Conseil que nous avons déjà négocié des accords provisoires valables et généreux. Je dois dire que, ce matin, j'ai été heureux d'entendre la Ministre Ana Pessoa Pinto exprimer sa confiance envers l'Australie dans le cadre de ces importantes négociations.

Qu'il me soit permis, pour terminer, de rappeler au Conseil que l'Australie est résolue à prêter son appui à la MANUTO et à travailler en étroite coopération avec elle pendant toute la durée de son nouveau mandat. L'Australie souhaite le succès de la nouvelle mission et y contribuera de son mieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Australie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne à présent la parole au représentant de la Norvège.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je m'associe aux propos tenus par les autres délégations au sujet de la tragédie survenue à Grozny à la suite d'un acte de terrorisme.

Au nom du Gouvernement norvégien, je voudrais assurer de notre appui le Gouvernement timorais, qui a parcouru un long chemin sur la voie de la reconstruction, du développement et de la création d'une nouvelle nation.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). L'ONU a contribué de manière décisive aux progrès extraordinaires que le Timor-Leste nouvellement indépendant a accomplis sur le plan politique depuis la fin du conflit. Cependant, nous ne saurions risquer d'hypothéquer ces progrès en nous retirant de façon prématurée; nous avons besoin d'une présence internationale, certes constante mais sous une autre forme, comme le suggère le Secrétaire général, si nous voulons consolider les résultats obtenus jusqu'à présent.

Une réalisation que la Norvège souhaiterait souligner aujourd'hui est le rôle des femmes, qui a été renforcé au Timor-Leste. D'après un rapport de l'Union interparlementaire, le Timor-Leste se trouve au vingt-deuxième rang des pays ayant le plus haut pourcentage de femmes au sein de leur parlement national. Il est vrai que les Nations Unies et le Gouvernement ont fait un travail des sexes au Timor-Leste a été impressionnant.

La Norvège a suivi les poursuites et les procès des auteurs de crimes graves et lance un appel en faveur d'une lutte continue contre l'impunité. En outre, nous louons le travail de la Commission accueil, vérité et réconciliation et nous attendons avec intérêt son rapport final, qui doit être présenté dans le courant de cette année.

En plus de l'assistance des Nations Unies, une assistance bilatérale au développement sera également essentielle dans les années à venir. Le soutien qu'offre la Norvège au Timor-Leste vise en général à aider le nouvel État à asseoir des institutions démocratiques durables, à promouvoir les droits de l'homme et à lutter contre la pauvreté en dotant le pays d'une économie nationale viable. La Norvège continue de soutenir fermement le Timor-Leste et participera à la réunion des donateurs qui doit se tenir à Dili du 17 au 19 mai.

Enfin, la Norvège tient à exprimer sa gratitude à Kamalesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour s'acquitter de sa tâche au Timor-Leste. La contribution du Représentant spécial et celle de ses collaborateurs et collaboratrices ont été absolument remarquables et nous les félicitons des progrès réalisés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Sharma, s'il souhaite répondre aux observations présentées.

M. Sharma (*parle en anglais*) : Nous avons déjà sérieusement empiété sur l'heure du déjeuner et je ne voudrais pas mettre à l'épreuve la bonne réputation manifeste de la MANUTO en vous retenant trop longtemps. Je crois effectivement que cela ne sera pas nécessaire, étant donné la déclaration de la Ministre Ana Pessoa. Elle a apporté beaucoup d'informations, d'éclaircissements et d'importantes perspectives pour nous tous.

Néanmoins, nous avons noté les différentes observations faites par les délégations concernant différentes questions et préoccupations liées à la sécurité s'agissant de l'état de droit, la police nationale et les besoins supplémentaires à couvrir pour la rendre plus professionnelle, les droits de l'homme, les crimes graves et les conseillers en administration publique. Je

souhaite informer les membres du Conseil et les délégations que nous sommes prêts à jeter davantage de lumière sur l'une quelconque de ces questions, s'ils le souhaitent.

Je me limiterai à remercier toutes les délégations pour leurs paroles aimables et leurs compliments à mon égard et à l'égard des membres de la MANUTO. Je ne manquerai pas de les leur transmettre dès mon retour. Je suis convaincu que la confiance manifeste et les encouragements prodigués par les membres du Conseil, dont j'ai toujours été gratifié d'ailleurs, vis-à-vis de leur travail les incitera encore davantage à réaliser les objectifs que le Conseil a fixés pour la MANUTO, surtout en cette phase de consolidation, que pratiquement tous les membres ont évoquée, au cas où elle serait approuvée par le Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sharma de ces dernières observations. Une fois de plus, au nom du Conseil, nous lui souhaitons beaucoup de succès.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 20.